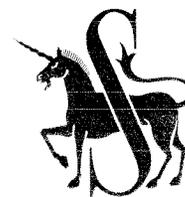




MÉLANGES
PAUL FABRE

ÉTUDES D'HISTOIRE DU MOYEN AGE



SLATKINE REPRINTS
GENÈVE

1972

Les trois frères se réunirent alors en 851 à Mersen, unis une seconde fois ainsi qu'ils l'avaient été à Thionville en 844 ; mais ce ne fut plus aux dépens de Charles que cette fois la paix chère à l'Église se fit : Pépin dut céder toute l'Aquitaine. Il n'avait été sauvé que par les discordes de ses oncles. Réconciliés, ils l'enfermèrent à Saint Médard. Ainsi, l'Église retrouva la paix ; Charles, l'Aquitaine. Chacun s'en alla satisfait. Et l'annaliste Prudence, favorable à la royauté de Charles, comme aux intérêts de son ordre, fut trop heureux de pouvoir insérer tout au long les articles de la seconde assemblée de Mersen, gages de leur réconciliation¹. S'il n'avait en revanche absolument rien dit de la première, ce silence n'était point le fait du hasard. L'évêque avait ses raisons pour se taire, et ces raisons, qu'on peut deviner, l'opposition marquée entre les intérêts de son ordre et ceux de Charles le Chauve, en 847, confirment l'explication que nous avons essayé de donner des articles de Mersen.

En résumé, ces articles n'importent guère à l'histoire des origines de la féodalité ; mais ils éclairent les rapports de Charles le Chauve avec l'Église et les Aquitains, dans les premières années de son règne, au lendemain du partage de l'Empire.

Émile BOURGEOIS.

attaque de Noménoé contre Angers, et des Normands contre Poitiers. Mais elle reprit au mois de juillet, et alors : « Karolus Aquitaniam ingressus, pene omnes sibi conciliando subjugat ». Le *conciliando* indique encore des négociations avec les grands d'Aquitaine. Voir aussi *Chronique de Saint-Wandrille* (D. Bouquet, VII, 41), qui donne la date (janvier), et le lieu de la réconciliation (Péronne).

1. *Ann. Bertin.*, 850-851, p. 72 et 73.

a 142450

L'ARCHEVÊQUE DE METZ

DROGON

(823-856)

I

Charlemagne, après la perte de sa troisième femme Liutgarde, eut successivement trois concubines : une Saxonne du nom de Gersuinde, Régine et Adallinde. De chacune de ces unions naquirent des enfants : de la première une fille, Adaltrude ; de la seconde deux fils, Drogon et Hugue ; de la troisième un autre fils, Thierry¹. Drogon, dont nous nous proposons de raconter la biographie², vint au monde le 17 juin 801³. Son père veilla avec une tendre sollicitude sur son éducation⁴. Il redoutait qu'après sa mort ce fils illégitime ne fût maltraité par les enfants nés dans le mariage, et il voulut en quelque sorte l'armer contre les infortunes de la

1. Post cujus (*Liutgardis*) mortem tres habuit concubinas, Gersuindam Saxonici generis de qua ei filia nomen Adaltrud nata est, et Reginam quæ ei Drogonem et Hugonem genuit, et Adallindam ex qua Theodricum procreavit. Einhard, *Vita Karoli*, c. XVIII.

2. On consultera sur lui les deux courts articles de Dom Calmet, *Bibliothèque de la Lorraine*, col. 334 ; et de Simson, *Allgemeine deutsche Biographie*, V, 412.

3. La date du jour dans les *Annales Weissemburgenses*. Pertz, *Scriptores*, I, 111. « 15. Kal. Jul. natus est Drugo ». La date de l'année est rectifiée dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, XIII, 492.

4. S'il fallait en croire la chronique du monastère de Novalèse, dans le val de Suse, au pied du mont Cenis, Charlemagne aurait confié l'éducation de Hugue, frère de Drogon, à l'abbé de cette maison, Frodoïn. Hugue serait devenu l'un de ses successeurs. Mais l'auteur a identifié bien à tort un abbé inconnu, du nom de Hugue, avec le fils de Charles et de Régine et lui attribue les actions de celui-ci. La remarque a été faite par Bethmann dans Pertz, *Scriptores*, VII, p. 102, note 64.

vie. Quand, le dimanche 11 septembre 813, après la mort de ses deux fils aînés Charles et Pépin, il couronna d'avance comme empereur son troisième fils Louis, il lui recommanda avec instance de veiller sur ses demi-frères Drogon et Hugue¹.

Lorsque Louis eut recueilli le lourd fardeau de l'héritage de Charlemagne, il se montra fidèle à ses promesses, du moins au début. Sans doute il fut obligé de chasser du palais impérial bien des officiers de son père dont la conduite causait du scandale²; sans doute il dut contraindre ses propres sœurs à se retirer dans un couvent³; mais Drogon et Hugue étaient encore trop jeunes pour avoir été atteints par la corruption qui s'étalait à la cour du vieil empereur. Leur frère les garda près de lui; il les accueillit à sa table; il les fit élever au palais et leur donna une excellente instruction⁴. Ces bâtards connurent ainsi toute la douceur de la vie de famille.

Mais subitement les dispositions de l'empereur à leur égard changèrent. Bernard, neveu de Louis et auquel avait été laissé le royaume d'Italie, se révolta en 817. C'est le propre des caractères faibles de ne point savoir prévoir les événements; puis, quand ils ont éclaté, de recourir tout de suite aux mesures les plus extrêmes. Louis, cet homme si religieux, n'éprouva aucune pitié pour Bernard; il lui fit crever les yeux⁵. Puis il redouta qu'un jour ces adolescents Drogon et Hugue ne se souvinsent que dans leurs veines coulait le sang du grand Charles; il craignit qu'un jour ils n'entraînaient eux aussi le peuple à la révolte. Il oublia les serments jurés en 813 et, dans la même assemblée d'Aix-la-Chapelle qui condamna Bernard (avril 818)⁶,

1. Docuit eum (*Ludowicum*) pater (*Karolus*) ut in omnibus præceptum Domini custodiret tradiditque ei jus regni, commendavitque ei filios suos Drocone, Theuderico et Hugone. *Chronicon Moissiacense*, 813, dans Pertz, *Scriptores*, II, 239.

2. *Vita Hludowici*, c. 23, dans Pertz, *Scriptores*, II, 619. Cf. Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen*, I, 16.

3. Nithard, I, 2, dans Pertz, *Scriptores*, I, 651.

4. Nithard, *ibid.* Fratres adhuc tenera ætate, Drogonem, Hugonem et Teodericum participes mensæ effecit, quos et in palatio una secum nutrir præcepit.

5. Simson, I, 120 et ss.

6. Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, Zweite Auflage, Innsbruck, 1899; n° 661 a.

il fit tonsurer ses frères malgré eux¹. Pourtant, par un dernier scrupule, il ne fit pas d'eux des moines, mais simplement des clercs², dans la pensée sans doute qu'un jour les dignités ecclésiastiques satisferaient leur ambition. Ils furent envoyés, ce semble, à Toul et confiés à l'évêque Frothaire³; et, comme le siège de Toul brillait de l'éclat des lettres et des sciences, ils achevèrent, sur les bords de la Moselle, de parcourir les divers stades du *trivium* et du *quadrivium*. Ils séjournèrent à l'abbaye Saint-Èvre aux portes de la ville et ils y furent assez bien traités⁴.

Louis avait exagéré la répression, et bientôt le remords envahit son âme. Il ne put retrouver la paix de sa conscience, jusqu'à ce qu'il eût fait, dans l'église d'Attigny, une pénitence publique, par laquelle, avec sa propre personne, il humilia l'Empire (août 822)⁵. Mais ce n'était pas tout que d'avouer publiquement ses fautes; il fallait réparer ce qui était encore réparable. Il va désormais rappeler ses demi-frères; et, après les avoir abandonnés, il les comblera d'honneurs. Drogon a dépassé à peine la vingt et unième année; et pourtant il lui fera donner une place de chanoine dans la cathédrale de Metz⁶, dans cette ville qui tenait très à cœur à l'empereur et qui pouvait passer, après Aix-la-Chapelle, pour la seconde capitale de l'Empire franc.

1. Thégan, c. 24. Eodem tempore jussit fratres suos tonsurare, Drogonem, Hug et Thodericum, discordiam ad mitigandam et liberalibus disciplinis jussit instrui. Cf. Nithard, I, 2; *Annales Einhardi*, 822. On reprochera plus tard cette conduite à Louis, à la cérémonie de Saint-Médard de Soissons. Cf. *infra*, p. 107, n. 1.

2. *Chronicon Moissiacense* : clericos fieri jussit. *Annales loblienses* : in clericos totondit, dans Pertz, *Scriptores*, II, 195. Cf. XIII, 232.

3. Nous tirons cette conclusion d'une lettre adressée plus tard par Frothaire à Hugue, devenu abbé de Saint-Quentin. *Epistola karolini avi*, III, 279. Cf. notre étude sur Frothaire dans les *Annales de l'Est*, t. IV (1890), p. 300.

4. Voir l'article cité, p. 300, n. 4. Nithard dit : Totondit ac per monasteria sub libera custodia commendavit. Cf. sur le sens de cette phrase Meyer von Knonau, *Ueber die vier Bücher Nithards*, p. 3.

5. Mühlbacher, 758 a.

6. Drogo sub canonica vita degens. *Annales Enhardi*, année 813, dans Pertz, *Scriptores*, I, 823. La même expression est reprise dans la *Vita Hludowici*, de l'Astronome.

Louis songeait dès lors à élever son demi-frère sur le siège de Metz. L'évêque Gundulf était entré dans la voie de toute chair, le 7 septembre 822, quelque temps après la pénitence d'Attigny¹; l'intention de l'empereur fut d'assurer à Drogon son héritage.

Le peuple et le clergé, pour flatter le pouvoir et s'attirer ses bonnes grâces, entrent dans la combinaison. Leurs suffrages se portent unanimement sur le candidat impérial. « Il est étonnant, écrit un chroniqueur, que le consentement non seulement de l'empereur et des grands, mais encore de tout le peuple se fût porté sur un seul, de sorte que tout le monde voulait la même chose et que personne ne s'y opposait². » Quoi qu'en dise l'écrivain, le fait ne nous étonne point : le contraire plutôt nous aurait surpris. Les délégués messins firent connaître la volonté de la cité à l'assemblée qui était réunie à Francfort-sur-le-Mein; aussitôt Drogon reçut l'ordre de la prêtrise, le vendredi 12 juin 823³. Il se rendit à Metz pour être consacré évêque. Le peuple vint au-devant de lui et l'acclama. « Que le ciel exulte et que la terre se réjouisse. Il arrive, ce prélat illustre par sa sainte race et que Dieu a choisi pour gouverner son peuple. Que Metz exulte au sujet de la venue de son pasteur : le prélat pacifique vient pour relever l'église du martyr Étienne et pour lui rendre son ancien degré de prospérité. Entre, seigneur béni : salut, père digne et bon, toi par qui triomphe la sainte croix. Que Dieu, roi du Ciel,

1. Le jour de la mort nous est donné dans le *Catalogus episcoporum Mettensium*, dans Pertz, *Scriptores*, II, 269. L'année résulte de ce qui suit.

2. *Vita Hludowici*, Pertz, *Scriptores*, II, 627. *Annales Laurissenses*, année 823. « (*Ludovicus*) Drogonem... Mettensi ecclesie, clero ejusdem urbis... sentiente atque eligente, rectorem constituit. » On voit par cet exemple les diverses phases de l'élection : Louis fait connaître son candidat ; le peuple et le clergé l'élisent ; puis ils envoient une députation à l'empereur pour lui demander confirmation ; celui-ci l'accorde (l'Astronome mentionne aussi le consentement des *proceres* : mais c'est phraséologie) et Drogon est consacré sans doute par le métropolitain de Trèves. Cf. Hauck, *Kirchen-geschichte Deutschlands*, II, 518, n. 5.

3. *Annales Besuenses* dans Pertz, *Scriptores*, II, 248. Drogo pridie idus junii in Franconofort presbiter est ordinatus, cui et episcopatus Metensis est datus. Cf. *Annales Xantenses*, *ibid.*, II, 248. Certaines chroniques donnent par inadvertance la date de 824. *Annales Tielenses* dans Pertz, *Scriptores*, XXIV, p. 22. — Les *Annales Lobienses* (*Scriptores*, II, 49) paraissent reculer la nomination en 825.

te conserve¹. » La consécration eut lieu dans la cathédrale de Saint-Étienne, le dimanche 28 juin², au milieu d'un très grand concours de fidèles. Drogon était à ce moment le plus jeune prélat de la chrétienté. Une grande tâche s'imposait à lui. Il devait maintenir au siège qu'avaient illustré les Chrodegang et les Angilramne son ancienne splendeur ; il lui fallait intervenir dans les affaires générales de l'église franque ; puis il fut contraint de s'occuper sans cesse des graves événements politiques qui éclataient ; — et dans les affaires de son époque il eut une part tout à fait prépondérante.

II

Le lendemain même du jour où Drogon avait reçu la prêtrise, le 13 juin 823³, était né l'enfant de Louis le Pieux et de sa seconde femme Judith ; et cet heureux événement de famille eut les conséquences les plus désastreuses pour l'Empire franc. Pour créer un royaume à Charles, le père bouleversa les partages qu'il avait précédemment faits de ses États entre ses trois enfants du premier lit : Lothaire, Louis et Pépin ; il porta atteinte à l'*Ordinatio imperii* de 817, par laquelle, fort sagement, il avait tenté de concilier l'unité impériale avec le vieux principe germanique de la division du royaume entre les fils. Les aînés qui se crurent lésés se révoltèrent à diverses reprises, et il en résulta d'af-

1. Le texte, emprunté à un ancien manuscrit du IX^e siècle provenant de Saint-Arnoul, actuellement Bibliothèque de Metz n° 351, a été publié pour la première fois par M. Aug. Prost : *Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées à Metz en latin et en grec au IX^e siècle*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*, 4^e série, t. IV (1876), p. 272. Le nom de Drogon, à vrai dire, n'est pas mentionné dans cette *acclamatio* rythmée, qui porte simplement pour titre : *In adventu presulis*. Mais l'âge du manuscrit, les expressions *ille preclarus progenie sancta* paraissent le désigner de façon suffisante. C'est l'avis qu'a défendu avec beaucoup de sagacité M. Prost, *l. c.*, p. 234-234.

2. Le catalogue des évêques, *Scriptores*, II, 269, attribue à l'épiscopat de Drogon une durée de trente-deux ans, cinq mois et sept jours. Comme il mourut le 8 décembre 855, son ordination se place le 28 juin qui était un dimanche. Les mêmes chiffres dans la *Chronicon sancti Clementis*, dans *Scriptores*, XXIV, 496.

3. Mühlbacher, 773 a.

freux troubles, des guerres plus que civiles, pour reprendre une expression chère aux chroniqueurs de l'époque. Dans ces crises, Drogon demeura fidèle au vieil empereur, l'assista de ses conseils et le soutint de ses ressources. Il déplora une première fois la déposition de Louis en l'année 830, et contribua à la première restauration. Judith, que l'empereur avait été obligé d'éloigner de lui et d'envoyer en un couvent d'Aquitaine, fut rappelée; à la prière de Louis, Drogon lui-même alla au-devant d'elle avec le jeune Charles et l'accompagna jusqu'au palais d'Aix-la-Chapelle, en lui montrant les plus grands égards (début de 831)¹. C'était déclarer d'avance cette femme innocente des odieuses calomnies que les adversaires de Louis avaient répandues; le serment par lequel elle se purgea peu après de toutes accusations ne fut qu'une cérémonie superflue². Quand, deux années plus tard (juin 833), Louis fut une seconde fois abandonné de tous ses leudes, dans ce Rothfeld, situé en Alsace, au pied de la colline de Sigolsheim et qui mérita d'être appelée le *Lügenfeld*, Drogon fut un des rares prélats qui lui demeura fidèle³. Il garda même sa foi, lorsque l'empereur eut renvoyé ces derniers braves vers ses fils coupables: « Allez près d'eux, je ne veux pas qu'à cause de moi personne ne perde la vie et les membres⁴. » Il déplora avec amertume la scène scandaleuse qui se passa quelque temps plus tard dans le couvent

1. Ce détail nous est fourni par une note dans un manuscrit de Saint-Arnoul, contenant les *Annales Laurissenses*, la *Vita Caroli* d'Einhard, une partie des Annales dites *Annales bertiniani* et la chronique de Réginon. On y lit: In eodem placito (*Nimègue, octobre 830*) per auctoritatem apostolicam et per consensum episcoporum consideratum et canonice definitum est, ut imperator suam reciperet conjugem. Qui statim propter eam optimates regni sui misit, ut eam honorifice ad eum adducerent; postea vero Karolum, filium suum et Drogonem episcopum, fratrem videlicet suum, cum aliis optimatibus obviam ei misit, qui eam ad Aquasgrani palatium cum magno honore deducerent. Pertz, *Scriptores*, I, 336.

2. Simson, II, 5.

3. *Annales Bertiniani* (note ajoutée en marge au manuscrit de Saint-Omer), 833. Drogo, frater imperatoris, et Modoinus ac Wiliricus atque... Aldricus episcopi cum nonnullis episcopis aliis, abbatibus, comitibus ac reliquis suis fidelibus cum illo remanserunt, éd. Waitz (Pertz in-8°), p. 6. Les autres évêques cités sont ceux d'Autun, de Brème et du Mans. Cf. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reiches*, t. I, 79.

4. Thégan, chap. 42.

de Saint-Médard de Soissons et où les fils imposèrent à leur père une longue lecture de ses fautes. Il fut surtout irrité de ce qu'on eût rappelé les torts de Louis à son égard¹: depuis longtemps, il avait pardonné la violence commise en 818 et son exil à Toul. Dès qu'il connut ces événements, il travailla au rétablissement de l'empereur; il sema la défiance entre Lothaire et les frères cadets Louis et Pépin: il prépara le soulèvement qui allait éclater en 834; devenu suspect au premier, il se réfugia de l'autre côté du Rhin, auprès de Louis, et là il continua de s'agiter. Il envoya des émissaires à Pépin en Aquitaine², entre autres son frère Hugue, devenu abbé de Saint-Quentin en Vermandois et de Lobbes; grâce à lui, Louis et Pépin s'allient et rétablissent une seconde fois le vieil empereur en ses dignités (1^{er} mars 834).

Drogon allait trouver la récompense de son dévouement. Louis lui donna la dignité d'archichapelain³. L'archichapelain est le même dignitaire qu'Hincmar dans le *De ordine palatii* appelle, par un véritable anachronisme, l'apocrisiaire⁴. L'archichapelain était à la tête du clergé du royaume et surveillait toutes les affaires ecclésiastiques; et, comme ces affaires étaient alors de beaucoup les plus importantes, il en résultait qu'il se trouvait être le premier personnage du royaume après le souverain. Il l'emportait de beaucoup sur le comte du palais qui dirigeait les

1. *eo quod paternam admonitionem et terribilem contestationem sub divina invocatione ante sanctum altare in presentia sacerdotum et maxima populi multitudine sibi factam secundum suam promissionem non conservaverit, eo quod fratribus et propinquis violentiam intulerit.* Boretius, II, 54. Notons que Louis avait déjà expié ce méfait à Attigny et qu'il ne pouvait être condamné deux fois pour le même motif, « cum et leges forenses non contra unam culpam semel commissam bis invehant et nostra lex (*la loi ecclésiastique*) habeat non judicare Deum bis in id ipsum ».

2. L'auteur anonyme de la *Vita Hludowici* appelé d'ordinaire l'Astronome nous donne ces détails c. 49. A Germania porro Hugo abbas in Aquitaniam missus a Hludoico (*Louis le jeune*) et ab eis qui illum confugerant, a Drogone scilicet episcopo et reliquis, Pippinum in hoc ipso instigabat (*à se révolter*). Pertz, *Scriptores*, II, 637.

3. La date de cette nomination n'est pas certaine. Elle se place entre le 10 juin 833 où est cité encore Foulque (Sickel, L. 316) et le 8 juin 836 où l'évêque de Metz est nommé *sacri palatii archicapellanus* (Sickel, L. 340.) Il me semble qu'elle a dû coïncider avec la seconde restauration de Louis.

4. Ed. Prou, dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, p. 40.

affaires séculières. Le poète Florus appellera Drogon à juste titre *magister sacri consilii* ¹. Drogon succédait en cette dignité à un certain Foulque, qui, selon toutes les apparences, avait quitté l'empereur au champ du mensonge et qui, depuis cette époque, a disparu de l'histoire ². Vers la même époque, le frère de l'évêque, Hugue, fut préposé à la chancellerie; il s'appela « *summus sacri palatii cancellarius* » ou « *sacri palatii archinotarius* ³. » On devine qu'à la fin du règne de Louis Drogon fut tout-puissant.

Voulait-on obtenir une faveur à la cour? C'était à lui qu'il fallait s'adresser. Par lui la requête était appuyée; sur son intervention le précepte était expédié par la chancellerie. Drogon figure comme *ambasciator* ⁴ en un certain nombre de diplômes. Ainsi, le 8 janvier 836, Louis confirma sur son intervention à l'évêque de Coire Vérendaire une chapelle à Schlestadt et tous les autres biens que ses prédécesseurs possédaient en Alsace ⁵; le 4 février de la même année, Rhaban Maur obtint grâce à lui que les négociants du monastère de Fulda ne paieraient aucun droit de douane dans l'étendue de l'Empire ⁶; le 20 décembre 837, l'empereur ratifia dans les mêmes conditions un échange entre le fisc et l'église de Würzburg ⁷.

Cette nouvelle dignité d'archichapelain obligea Drogon à faire de très longs séjours à la cour; il résida à Aix-la-Chapelle ou bien suivit l'empereur en ses diverses pérégrinations ⁸. Quelques

1. *Epistola karolini avi*, III, 267.

2. *De ordine palatii*, chap. XV, éd. Prou, p. 40. Foulque est cité le 4 avril 833 et le 10 juin 833. Sickel, L. 313 et 316. Il doit sans doute être identifié avec Foulque, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers. *Chronicon Malleacense* dans Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum*, II, 495.

3. Sur Hugue et les titres qu'il a portés, cf. Sickel, *Lehre von den Urkunden der ersten Karolinger*, I, 96-98.

4. Sur le sens de ce mot Giry, *Manuel de diplomatique*, 549.

5. Sickel, L. 340.

6. L. 342.

7. L. 356. Le 18 avril 839, à la prière de Drogon, Louis confirme un bien dans le duché d'Allémanie au monastère de Kempton. Sickel, L. 369; Mühlbacher, 990. Drogon apparaît seulement en ce diplôme comme *deprecator*, et non comme *ambasciator*. — Le nom de Drogon est aussi mentionné dans un diplôme faux, par lequel Louis aurait rendu à l'église du Mans le monastère de Saint-Calais. Sickel, II, p. 398.

8. Les trois diplômes cités dans le texte sont datés d'Aix-la-Chapelle; celui du 18 avril 839 du palais de *Bodoma*, Bodmann, Seckreis, duché de Bade. C'est cette *villa* qui a fait donner au lac de Constance le nom de Bodensee.

prélats avaient déjà rempli cette charge; ainsi, sous Charles, Angilramne, l'un des prédécesseurs de Drogon sur le siège de Metz; sous Charles et au début même du règne de Louis, l'évêque de Cologne Hildebald. L'un et l'autre avaient obtenu du pape un privilège de non-résidence ¹. Il est peu probable que Drogon ait sollicité pareille faveur de Grégoire IV, qui, le premier des souverains pontifes, était intervenu dans les affaires intérieures de France, en soutenant contre leur père des fils révoltés. Il se passa tout simplement de toute autorisation, et, en son absence, fit gouverner son diocèse par des chorévêques ².

Le prélat de Metz, une fois pourvu de cette dignité, se distinguait de tous les autres évêques de France et il prit dès lors un titre supérieur. *Archichapelain*, il se nomma aussi *archevêque* ³. Aujourd'hui l'on a pris l'habitude de désigner par ce vocable l'évêque qui siège au chef-lieu d'une province ecclésiastique, celui qu'on nommait à l'origine le métropolitain. Mais *metropolitanus* et *archiepiscopus* ne sont pas des termes synonymes au VIII^e siècle et au début du IX^e siècle ⁴. Metz était une simple cité, dépendant de la province ecclésiastique de Trèves, et pourtant Angilramne et Drogon ont pu se nommer *archevêques*. Inutile d'ajouter que ce titre leur était personnel, dérivant de celui d'archichapelain; Gundulf et Advence, leurs successeurs à Metz, furent de simples évêques. Avant Angilramne, un autre prélat de Metz, Chrodegang, avait porté le titre d'archevêque mais pour un autre motif: il le possédait comme vicaire du Saint-Siège en Gaule ⁵. En 844, comme nous le verrons, Drogon deviendra lui aussi le représentant du pape au delà des Alpes:

1. Voir Concile de Francfort de 794, c. 54. Boretius, I, p. 78.

2. Sur les chorévêques à Metz, cf. *infra*, p. 127-128.

3. Il porte ce titre dans les diplômes que nous avons cités. Sickel, L. 340, 356, 369, dans la *Vita Sergii*, etc.

4. Ce n'est qu'après 860, quand la hiérarchie ecclésiastique se fut reconstituée sous Charlemagne, que le mot *archiepiscopus* devint le titre ordinaire des métropolitains. *Nouveau traité de diplomatique*, V, 431.

5. Charte de Gorze de 765. *Chrodegangus Metensis urbis archiepiscopus servorum Dei ultimus et pontificali officio indignus* (éd. d'Herbomez, p. 24). Alcuin le nomme *archipater*.

Hanc pius archipater Metensis gloria plebis
Hrogandus præsul magno servavit honore.

Hugue de Flavigny au XI^e siècle a déformé les faits. Après nous avoir dit que le pape Étienne II accorda à Chrodegang avec le *pallium* le titre d'arche-

il aura alors une double raison de se nommer archevêque.

Après sa nomination d'archichapelain, Drogon s'attache encore davantage à Louis, et met tout en œuvre pour rendre à l'Empire son ancien prestige. L'empereur vient passer à Metz le jour de Noël 834 ; il y est reçu honorablement par l'archevêque¹. Puis, il séjourne le reste de l'hiver soit à Metz même, soit dans la ville de Thionville toute voisine, dans ces régions où se touchent les pays de langue romane et ceux de langue germanique². Le jour de la Purification de la Vierge (2 février 835), quarante-quatre évêques³, accourus de tous les coins de la France et de l'Allemagne, se réunissent à Thionville sous la présidence de Drogon. Là on proclame de nouveau la restauration du vieil empereur ; on lui promet soumission ; on lui jure obéissance. Le dimanche 28 février, toute l'assemblée se rendit à Metz même ; et, dans la cathédrale Saint-Étienne, se passa une scène fort émouvante. Devant les prélats, devant la foule qui remplissait la nef, Drogon lut du haut de la chaire l'acte qui rendait à l'empereur sa dignité⁴ : puis on célébra la messe, pendant laquelle les sept métropolitains présents chantèrent chacun une prière de réconciliation, la main étendue sur le front de l'empereur⁵. La messe

vêque, il ajoute que ce titre fut pris dans la suite par les prélats messins, parce que très souvent la cité de Trèves fut dévastée et que ce siège manquait de titulaire. Ut ea vacante Mettensium presules metropolitani fungerentur officio et dignitate. Pertz, *Scriptores*, VIII, 341. Cf. à ce sujet un article un peu diffus de Ch. Abel, *Étude sur le pallium et le titre d'archevêque jadis portés par les évêques de Metz*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle*, t. IX, 1867, p. 53. Cf. Giry, *Manuel de diplomatique*, 336. n. 3.

1. *Dominicae nativitatis festum hilariter a Drogone fratre suo et Metensis urbis episcopo decentissime susceptum in eadem civitate celebravit. Annales Bertiniani*, 835, éd. Waitz, p. 10. — Transegit ergo imperator maximam partem hiberni temporis Aquisgrani (*ce dernier détail n'est pas exact*, cf. Mühlbacher, indidemque profectus est ad Theodonis villam ante natalem Domini, quam festivitatem Mettis cum suo fratre Drogone celebravit. *Vita Hludowici* dans Pertz, *Scriptores*, II, 640.

2. Mühlbacher, *Regesta*, p. 380-382.

3. Voir la discussion sur le chiffre et le nom des principaux prélats dans Simson, II, 127.

4. Flodoard, *Historia ecclesiae Remensis*, II, 20, dans Pertz, *Scriptores*, XIII, 473.

5. *Vita Hludowici*. Et inter missarum celebrationem septem archiepiscopi septem reconciliationis ecclesiasticae orationes super eum cecinerunt. Ces sept archevêques sont ceux de Trèves, Mayence, Rouen, Tours, Sens, Arles et Bourges. Dans ce texte, le mot *archiepiscopi* a pris le sens de métropolitains.

terminée, Drogon prit sur l'autel la couronne, insigne de l'Empire, et la plaça sur la tête de Louis, tandis que retentissaient les cris d'allégresse du peuple¹. L'archevêque de Reims Ebbon, qui avait jadis présidé l'odieuse cérémonie de Saint-Médard de Soissons, monta lui-même en chaire, pour déclarer que la déposition de l'empereur avait été criminelle et que sa réintégration était juste² ; mais cette palinodie ne le sauva point. Accusé quelques jours après à Thionville par l'empereur lui-même, il dut résigner sa charge³, et il fut envoyé comme captif au monastère de Fulda. L'abbé Rhaban Maur entretint au sujet de son prisonnier une correspondance assez active avec l'impératrice Judith, l'abbé de Prüm Marquard, et surtout avec Drogon⁴ à qui il était lié d'une étroite amitié.

L'empereur Louis célébra cette année la fête de Pâques à Metz, avec son frère l'archevêque Drogon (18 avril 835⁵) ; puis il se rendit sur les bords du Rhône, aux environs de Lyon, pour vaquer aux affaires de l'Empire. Dans toutes les décisions qui furent prises à la fin du règne, l'on peut reconnaître l'influence de Drogon. Nous savons, de façon sûre, que l'archichapelain assista en juin 838 à l'assemblée de Nimègue⁶, où l'on prit

1. *Annales Bertiniani*, 835. Coronam, insigne imperii, a sacrosancto altario sublevatam sacri ac venerandi antistites ejus capiti cum maximo omnium gaudio propriis manibus restituerunt. L'auteur des *Annales* ne dit pas que Drogon a fait le couronnement ; mais, de toute évidence, tous les évêques n'ont pu prendre la couronne sur l'autel ; ce rôle a dû être rempli par l'archichapelain.

2. *Annales Bertiniani* ; Flodoard, *l. c.*

3. *Ebbonis resignatio* dans *Capitularia*, éd. Boretius, II, 57. Dümmler, I, 110. Les faits mal présentés et mal datés dans les *Annales Lobtenses*, Pertz, *Scriptores*, XIII, p. 232.

4. Le bruit avait couru que Lothaire nouait des intrigues avec Ebbon ; aussitôt l'Empereur « præcepit abbati ut eum diligentius et accuratius custodiret, ut patet ex epistolis abbatibus ad Drogonem et Marquardum Prumensem et ad Juditham. » Cette citation est empruntée aux Centuriateurs de Magdebourg, qui possédaient une collection de lettres de Fulda aujourd'hui disparue. Tous les extraits de ces lettres ont été relevés par Dümmler, *Epistolæ ævi karolini*, III, 520.

5. *Annales bertiniani* (Prudence de Troyes) : sacrosanctam paschae festivitatem in sepedicta urbe apud memoratum Drogonem archiepiscopum celebravit ; éd. Waitz, p. 11. *Vita Hludowici*, c. 54.

6. Le 14 juin 838, un accord est fait à cette assemblée *coram imperatore Hludowico* entre l'abbé Rhaban de Fulda et un certain Gozbold au sujet

quelques mesures pour mettre les côtes à l'abri contre les invasions des hommes du nord¹; qu'il est avec l'empereur à Bodman en avril 839², à une époque où Louis, par toutes sortes de concessions, chercha à multiplier ses partisans sur la rive droite du Rhin. Nous pouvons supposer, sans que nous en ayons une preuve formelle, que Drogon assista à la grande assemblée de Worms où Louis fit un dernier partage de ses États. On réduisit Louis le Germanique à la Bavière; on déshérita les enfants de Pépin d'Aquitaine, et la monarchie entière est divisée entre le jeune Charles et Lothaire, réconcilié avec son père. Celui-ci garde l'Italie, reçoit la Bourgogne à l'est du Rhône et les pays à l'est de la Meuse, tandis qu'au fils bien-aimé sont attribuées les régions à l'ouest de ces fleuves³. Ce partage allait, hélas! entraîner le vieil empereur dans de nouvelles guerres: il doit marcher en Aquitaine contre ses petits-fils; et, à peine les a-t-il mis à la raison qu'il apprend que son fils Louis le Germanique s'est révolté et qu'il s'approche à marches forcées du Rhin. Il envoie en avant, de Poitiers où il se trouve, l'archichapelain Drogon et le comte de Metz, Adalbert, pour garder la rive gauche⁴. Lui-même accourt à marches forcées, célèbre la fête de Pâques à Aix-la-Chapelle (28 mars), s'avance contre son fils rebelle et le repousse en Bavière. Mais tout d'un coup à Seltz, sur la Saale franconienne, il tombe gravement malade⁵. On le ramène péniblement jusqu'au Rhin, et, dans une petite île du fleuve, en vue de la *villa* d'Ingelheim, on lui dresse une tente. Là l'empereur devait mourir! Sa femme Judith, son

d'une pêcherie. Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis* p. 226, n° 513. Mühbacher, 917 a. Il est signé, entre autres, par l'archevêque Trugo (Drogon de Metz).

1. Simson, II, 177.

2. Cf. plus haut p. 108, n. 7 la charte du 18 avril 839.

3. *Divisio imperii*, juin 839, dans Boretius, II, 58.

4. *Annales Fuldenses* (Ruodolfus) : Druogonem archicapellanum et Adalbertum comitem cum aliis multis præmisit ad tuendum litus occidentale Rheni fluminis. Sur le comte Adalbert, voir Sickel, L. 323 et 358; abbé V. Chatelain, *Le comté de Metz et la vouerie épiscopale du VIII^e au XIII^e siècle*, dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, 1898, p. 81. Adalbert mourut le 13 mai 841, en essayant d'empêcher Louis de franchir le Rhin. *Annales Fuldenses*.

5. Simson, II, 224 et ss.

filis Charles étaient loin, à Poitiers; Lothaire se trouvait en Italie; Louis était rebelle. Mais, auprès du vieux souverain, se tenait son frère Drogon qui l'assista en ces moments suprêmes. « L'empereur se confiait en lui et lui confiait toutes choses avec une très grande amitié¹. » Il lui fit connaître ses dernières volontés. Il lui ordonna de mander les employés de la *camera*, pour qu'on fit un inventaire exact de ses biens: ornements royaux, couronnes, armes précieuses, livres, habits sacerdotaux; il lui déclara quelle partie en devait être distribuée aux églises et aux pauvres, quelle autre laissée à ses fils Lothaire et Charles. Il le chargea d'adresser à Lothaire la couronne, le sceptre et l'épée ornée d'or et de pierres précieuses²; il reconnaissait de la sorte pour son successeur son fils aîné; mais Drogon lui devait rappeler les serments solennels jurés à Judith et à Charles!

Le mourant songeait aussi au salut de son âme. Chaque jour, il se confessait à son frère, revêtu de la dignité sacerdotale, et recevait la communion. Tous les assistants admiraient sa foi profonde et sa pieuse résignation. Ils redoutaient seulement que le vieil empereur ne trouvât aucune parole de pardon pour le fils qui portait le même nom que lui, et qui à tant de reprises avait brisé son cœur. Drogon, dont il écoutait avec avidité la parole³, se décida à lui exprimer cette crainte. L'empereur ne put d'abord pas cacher toute l'amertume dont son âme était remplie; il énuméra tous les méfaits dont ce fils ingrat s'était rendu coupable envers lui; puis il ajouta d'une voix faible: « Comme il ne peut venir auprès de moi, pour me faire satisfaction, je fais ce qui est de moi: devant vous témoins, et devant Dieu, je lui pardonne le mal qu'il m'a causé⁴. »

1. *Vita Hludowici*, 63. Quem quanto sibi propinquiorem noverat, tanto ei familiaris sua omnia et semet credebat. Le chroniqueur, connu sous le nom de l'Astronome et qui appartenait sans doute à l'église de Metz, tenait ses renseignements d'un témoin même de la mort de l'empereur.

2. Il est question de la couronne et de l'épée dans la *Vita Hludowici*; du sceptre dans les *Annales Fuldenses*.

3. Per Druogonem fratrem suum cujus verba spernere nolebat. *Vita Hludowici*.

4. « Sed quia ipse, inquit, ad me venire satisfactorius nequit, ego quod meum est ago; vobis testibus et Deo omnia quæ in me peccavit remitto. » *Vita Hludowici*.

Cependant la faiblesse de l'empereur augmentait. Il ne pouvait plus faire de ses mains le signe de la croix ; et par gestes, il fit comprendre à Drogon de le faire à sa place. Le dimanche, 20 juin 840, l'archevêque de Metz célébra encore devant lui le sacrifice de la messe et lui offrit la communion ¹. Puis il lui donna l'extrême-onction ². Ce jour-là même, Louis expira. Drogon ramena son cadavre à Metz, au milieu d'un grand concours de population ³. Il le déposa dans un ancien sarcophage romain, représentant le passage de la mer Rouge par les Hébreux ; ce tombeau eut les vicissitudes les plus extraordinaires et les débris se voient encore aujourd'hui au Musée de cette ville ⁴. On descendit le sarcophage sous les dalles de l'église Saint-Arnoul ⁵, couvent fondé aux portes de la cité par l'ancêtre des Carolingiens dont il portait le nom. L'empereur reposa à côté de sa mère Hildegarde et de deux sœurs qui étaient mortes avant lui ⁶.

1. In crastinum, quæ erat dominica, jussit ministerium altaris præparari, et per officium Drogonis missarum sollempnia celebrari, necnon per manus ejus juxta morem communionem sacram sibi tradi. *Vita Hludowici*.

2. *Ludowicus* quæ solent agi in egressu animæ fieri postulavit. *Id.*, *ibid.*

3. *Vita Hludowici*. Nithard, I, 8. Quem Drogo, frater et episcopus atque archicapellanus ejus, Mettis civitate sua apud sanctum Arnulfum una cum episcopis, abbatibus comitibusque congruo honore sepulturæ tradidit. Cf. Adon, *Chronicon* dans Pertz, *Scriptores*, II, 321. — Une épitaphe en vers de Louis le Pieux est publiée dans dom Bouquet, VI, 266 et par Dümmler, *Poetæ ævi Carolini*, II, 653. On y mentionne les obsèques célébrées par Drogon :

Cujus germanus Drogo Christique sacerdos
Transtulit huc corpus, condidit hoc tumulo.

Une autre épitaphe, publiée dans Pertz, *Scriptores*, XXIV, 545, est plus moderne.

4. Le sarcophage resta à Saint-Arnoul, jusqu'au moment de la destruction de l'abbaye par le duc de Guise en 1552 ; il fut transporté à ce moment dans l'intérieur de la ville, dans l'église des Frères-Prêcheurs. Lors de la Révolution, il fut vendu à un marbrier qui le débita ; depuis, le musée de Metz en acquit trois fragments, et le moulage d'un quatrième. Un dessin est donné par Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, II, 612, et dans l'*Histoire de Metz* par les Bénédictins, I, 560. On consultera une étude de Prost, *Le tombeau de Louis le Débonnaire* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. XIII, p. 133, une autre de Quast dans le *Correspondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine*, 1870, p. 82.

5. Sur l'enterrement voir la *Translatio sanctorum Sebastiani et Gregorii* dans Pertz, *Scriptores*, XV, 391.

6. *Vita Hludowici* : quo et mater ejus condita erat. Cf. *Notæ Sangalenses* dans Pertz, *Scriptores*, I, 70.

III

Quand Drogon eut rendu les derniers devoirs à son frère, il dut se demander quel parti politique il allait embrasser. Il se devait à lui-même, il devait à l'empereur défunt de demeurer fidèle au pacte juré à Worms l'année précédente ; mais les circonstances furent les plus fortes. Lothaire, accouru d'Italie, ne réclamait pas seulement la part que l'acte de 839 lui avait attribuée ; il dissimula mal son désir de reconstituer à son profit l'unité de l'empire carolingien. Drogon se déclara pour lui, soit parce qu'il saisissait les grands avantages de l'unité et pour le royaume et pour l'Église, soit uniquement parce qu'il voyait la victoire se déclarer de ce côté. Il accourut à la rencontre de son neveu sur les bords du Rhin ; et, le 13 août 840, il reçut de lui pour l'abbaye de Saint-Arnoul le village de Remilly, sis aux confins des trois *pagi* de la Moselle, du Saulnois et du Chaumon-tois ¹. A quelque temps de là, l'archevêque de Reims Ebbon fut rétabli sur son siège. On s'explique que Lothaire ait rendu sa charge à un serviteur qui avait tant souffert pour lui ; on s'explique moins que le premier personnage qui souscrivit l'acte de restitution soit précisément l'évêque Drogon de Metz, le président du synode de Thionville de 835 ². Drogon demeura quelque temps fidèle au parti de Lothaire, et prit part pour lui aux pourparlers qui précédèrent la bataille de Fontenoy-en-Puisaye ³.

1. Original aux archives de la Lorraine, à Metz. Le diplôme publié dans Bouquet, VIII, 394 ; *Gallia christiana*, XIII, preuves, p. 382. Mühlbacher, n° 1071. Cf. Dr Wolfram, *Kritische Bemerkungen zu den Urkunden des Arnulfsklosters* dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, I, p. 46.

2. L'acte dans Flodoard, *Historia ecclesie Remensis*, II, 20, publié dans Pertz, *Scriptores*, XIII, 473. *Capitularia*, éd. Boretius, II, 111. Mais cet acte est mal daté : Actum in Engilnheim palatio publico in mense Junio, VIII Kalendas Julii. Le 24 juin, quatre jours après la mort de Louis, Lothaire était encore en Italie. L'acte a été antidaté, pour placer immédiatement à l'avènement de Lothaire la réintégration d'Ebbon. Cf. *Wiener Sitzungsberichte*, t. LXXXV, p. 507.

3. Est-ce du moins notre prélat qu'il faut reconnaître dans un passage de Nithard, II, 10 ? Les deux armées sont campées l'une en face de l'autre, celle de Louis et Charles à Thury, cant. de Saint-Sauveur, arrond. d'Auxerre,

Mais bientôt il allait changer de camp. Quand le jugement de Dieu se fut déclaré contre l'empereur, quand les deux frères cadets eurent resserré leur alliance par les fameux serments de Strasbourg, il se déclara pour Charles le Chauve; il le vint trouver à Worms, au moment où Lothaire était chassé sur Aix-la-Chapelle, et il obtint du fils de Judith, le 24 février 842, confirmation de la *villa* de Remilly pour Saint-Arnoul; Charles montre tout son contentement d'avoir acquis un tel partisan, et il célèbre dans le diplôme « son honorable et aimable oncle Drogon ¹ ».

Quand le pacte de Verdun eut partagé en trois tronçons l'ancien royaume des Francs, Lothaire, qui eut dans son lot la cité de Metz, pardonna à Drogon sa défection. Bien plus, il semble lui avoir donné des marques de vive amitié. Drogon garda dans le royaume de Lothaire la dignité d'archichapelain qu'il exerçait naguère dans toute la monarchie franque ²; puis

Yonne, celle de Lothaire à Fontenoy. Les frères cadets, effrayés des conséquences qu'aurait une bataille, font le 23 juin une dernière tentative pour obtenir la paix. Ils offrent à Lothaire de lui laisser la partie du royaume située entre le Rhin et la forêt charbonnière ou de partager tout le royaume en trois parties entre lesquelles l'empereur choisirait. Mais Lothaire qui attend Pépin II d'Aquitaine veut gagner du temps : « Mittensque per præsens Drogonem, Hugonem et Hegibertum, mandat non illos aliquid tale antea illi mandasse. » Il réclame donc un délai pour réfléchir et on conclut un armistice jusqu'au 25 juin au matin; Pépin arrive et la bataille est livrée. Cf. Mühlbacher 1084 *g*. S'il est en effet question ici de Drogon, archevêque de Metz, il faudrait voir en *Hugo*, son frère Hugue, abbé de Saint-Quentin en Vermandois. Celui-ci plus tard sera un serviteur dévoué de Charles le Chauve, et il mourra le 14 juin 844 en luttant, sur les bords de l'Agout, contre Pépin II d'Aquitaine. Sa mort fut déplorée par un poète contemporain dans des vers rythmiques. *Poetaevi Carolini*, II, 139. Sur lui Dümmler, I, 247-248.

1. Dom Bouquet, VIII, 430. Wolfram, *l. c.* Drogon est nommé : honorabilis atque amabilis patruus noster. Charles, dans une lettre au pape Nicolas I^{er}, fera un grand éloge de Drogon. Mansi, XV, col. 371; dom Bouquet, VII, 553. « Venerandus et amantissimus patruus noster Drogo qui, licet in regno fratris nostri Hlotharii degisset, nobis tamen unice dulcissima dilectione et obnixâ fidelitate conjunctissimus fuit. »

2. Dans la charte du 26 décembre 848, citée plus loin, il est nommé *sacri palatii archichapellanus*. Il porte le titre de *capellanus palatii nostri* dans un diplôme de Lothaire, de l'année 852, par lequel l'Empereur restitue à l'église de Lyon, la *villa Aulania* dans le comté de Lyon, et d'autres biens qu'Adalard avait en fief, à condition que celui-ci en garderait la jouissance sa vie durant. Dom Bouquet VIII, 390. Mühlbacher, 1156. M. Maurice Prou, éd.

son neveu le chargea en 844 d'une mission de confiance. Le pape Grégoire IV venait de mourir, et la noblesse romaine avait désigné pour son successeur Serge II, sans attendre, comme le portait la *Constitutio romana* de 824 ¹, la présence de délégués impériaux, entre les mains de qui le nouvel élu devait prêter serment. Lothaire envoya aussitôt à Rome son fils aîné Louis pour revendiquer les droits de l'État; et, comme ce prince était encore fort jeune, il le fit accompagner de Drogon et de quelques autres prélats et seigneurs. Il n'y a nul doute qu'à Rome Drogon fût chargé de conduire les négociations ². On y réunit un synode où, pendant plusieurs jours, l'évêque de Metz, assisté de prélats italiens, favorables à sa cause ³, soutint la lutte contre le pape et les grands Romains ⁴. Finalement, Serge dut s'incliner, reconnaître que son élection avait été irrégulière, prêter serment, sinon à Louis lui-même, du moins à l'empereur Lothaire ⁵, et proclamer ainsi la validité de la *Constitutio* de 824. Après tous ces pourparlers, le jeune Louis fut couronné solennellement roi des Lombards dans l'église Saint-Pierre, le dimanche 15 juin ⁶.

du *De ordine palatii*, p. 41, note 10, prétend à tort que Drogon ne conserva pas son titre d'archichapelain jusqu'à sa mort. Sans doute Ébroin, évêque de Poitiers, apparaît en cette qualité dans un diplôme du 7 août 846 (Tardif, *Monuments des rois*, p. 99); il a déjà ce titre au concile de Ver en 844. Mais Ébroin fut l'archichapelain de la France occidentale, tandis que Drogon conservait cette dignité dans le royaume de Lothaire.

1. *Capitularia*, éd. Boretius, I, 323.

2. La biographie de Serge II dit en termes formels que Drogon fut le chef de la mission. « Hujus (*de Serge II*) sacratissime consecrationis cum ad aures invictissimi Augusti Lotharii rumor pervenisset imperatoris, Drogonem, videlicet Metensis æcclesie archiepiscopum, cum excellentissimo Ludovico filio suo magnoque cum Francorum exercitu Romam direxit; cum quibus etiam archiepiscopos pluresque episcopos, abbates et comites proficisci præcepit. » *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, II, 87. Cf. Adson, *Chronicon* dans Pertz, *Scriptores*, II, 322. L'armée de Drogon dévasta les environs de Bologne; mais tout à coup un orage éclata et quelques-uns des conseillers de l'évêque furent frappés de la foudre : ce qu'on considéra comme un châtement céleste.

3. Ces évêques sont énumérés dans le *Liber pontificalis*, II, 89.

4. Per dies singulos conflictum summi certaminis cum sanctissimo præsele (*Serge II*) omnibusque episcopis et omnibus optimatibus nostris atque proceribus ipse Drogo, archiepiscopus Metensis æcclesia, commovebat. *Id., ibid.*

5. *Vita Sergii*, chap. 15. *Liber pontificalis*, II, 90.

6. La vie de Serge a interverti ici les faits, comme le remarque fort judicieusement M. l'abbé Duchesne, note 8. Le pape prêta d'abord serment,

Drogon lui-même obtint à Rome une dignité nouvelle. Il fut nommé vicaire pour les Gaules et les Germanies, *vicarius Galliarum Germaniarumque partibus*¹. Une pareille dignité avait été possédée, ce semble, par saint Boniface, puis par Chrodegang, l'un des prédécesseurs de Drogon sur le siège de Metz, enfin par Wilchaire, archevêque de Sens². Quelles attributions étaient attachées à ce titre ? La circulaire que Serge II adressa aussitôt après cette nomination au clergé transalpin nous les fait connaître³. Drogon devait être au delà des Alpes le représentant direct du pape. Serge, ne pouvant être présent partout, délègue ses pouvoirs en Germanie et en Gaule à son vicaire. Toutes les affaires ecclésiastiques seront examinées par ce vicaire ; tous les évêques lui doivent en conséquence obéissance : « Il est convenable que celui qui travaille pour tous soit soutenu par le secours de tous⁴. » Le vicaire réunira au delà des monts des synodes généraux ; les synodes provinciaux lui feront connaître les décisions prises par eux. Tout chrétien, avant de recourir au pape, s'adressera d'abord au vicaire. Condamné par son évêque, il en appellera en seconde instance au vicaire ; en troisième instance seulement, au souverain pontife. Drogon examinera la conduite et les mœurs des évêques et des abbés de toute la région de Gaule et de Germanie ; il réprimandera les

puis eut lieu le couronnement de Louis. L'ordre des événements est fort bien indiqué par Prudence de Troyes dans les *Annales bertiniani*. Hlotharius filium suum Hlodowicum Romam cum Drogone Mediomatricorum episcopo dirigit, acturos ne deinceps decedenti apostolico quisquam illic praeter sui jussionem missorumque suorum praesentiam ordinetur antistes. Qui Romam venientes honorifice suscepti sunt, *peractoque negotio*, Hlodowicum pontifex romanus unctione in regem consecratum cingulo decoravit. Adon de Vienne (*Scriptores*, II, 322) parle à tort d'une consécration impériale de Louis ; la même erreur est commise dans le *Chronicon sancti Benigni*, éd. Bougaud et Garnier (*Analecta divionensia*, p. 83).

1. Ce titre est indiqué par Prudence, *Annales bertiniani*, année 844, éd. Waitz, p. 30.

2. Sur cette question, voir un article de l'abbé Duchesne, *Wilchaire de Sens, archevêque des Gaules* dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XVII, p. 15-19. Cf. l'extrait qui a été donné dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1896, p. 85.

3. Jaffé, n° 2586. La lettre éditée de nouveau par Hirsch-Gereuth, *Epistolae karolini aevi*, t. III, p. 583.

4. Decet ut, qui pro omnibus laborat, cunctorum subsidio fulciatur.

coupables¹. Un nouveau degré était ainsi créé dans la hiérarchie catholique : entre le pape et les prélats transalpins s'interposait le vicaire pontifical ; et l'on s'explique que l'épithète de Drogon lui donne le titre : *primas cis Alpes*².

Drogon avait aussi des attributions politiques dont parle, d'une façon un peu plus vague, la lettre de Serge II. A lui de maintenir la concorde entre les trois frères qui se sont divisé l'empire carolingien. « Si l'un d'eux suivait le prince de discorde et violait la paix catholique, nous veillerons à le châtier, avec l'aide de Dieu, conformément aux autorités canoniques³. » En conférant cette dignité à Drogon, le pape réservait tous les droits de l'église de Rome et aussi ceux de son très cher fils spirituel, le seigneur Lothaire, grand empereur⁴ ; mais aucune réserve de ce genre n'était faite pour les droits des deux autres frères, Louis le Germanique et Charles le Chauve.

En nommant Drogon son vicaire, le pape consacrait en quelque sorte le titre d'archevêque et c'est sans doute à ce moment qu'il lui conféra le *pallium*⁵.

Évidemment Drogon n'eût point accepté une semblable dignité, s'il n'avait point été assuré d'avance de l'assentiment de l'empereur Lothaire. La nomination de Drogon se rattachait à la politique générale de ce prince. Lothaire, fort de son titre d'empereur, ne se résignait pas à ne régner que sur un tronçon d'État ; il songeait à revendiquer une sorte de prééminence et de suzeraineté sur les royaumes de ses deux jeunes frères. Le pape

1. Tous ces faits mentionnés dans la lettre de Serge II. Chrodegang avait eu encore un autre pouvoir. Paul Diacre nous dit dans les *Gesta episcoporum Mettensium* dans Pertz, *Scriptores*, I, p. 267. « Hic consecravit episcopos quam plurimos per diversas civitates. » Il a donc consacré les évêques dans les cités situées hors de la province de Trèves. Cf. la note de l'abbé Duchesne, *Liber pontificalis*, I, p. 463.

2. Cf. *infra*, p. 124, n. 2.

3. Quod si eorum quilibet post discordiae principem abire maluerit, nec catholica fuerit pace contentus, hunc merito, Deo auxiliante, canonicis auctoritatibus, prout melius possumus, castigare studemus. *L. c.*

4. Salvo in omnibus hujus universalis Romanæ sedis primatu nostrique praesulatus honore, vigoreque et exaltatione carissimi ac spiritualis filii nostri domni Hlotarii magni imperatoris.

5. Chrodegrang avait été de même décoré du *pallium*. Note de l'abbé Duchesne, *Liber pontificalis*, I, 461, n. 63.

soumettait l'église de Gaule et de Germanie à l'un de ses prélats ; il proclamait que, par-dessus la division des royaumes, l'église chrétienne conservait son unité. Par Drogon, Lothaire pouvait ainsi exercer une autorité spirituelle sur les royaumes voisins ; et n'était-ce pas là un moyen de faire valoir un jour d'autres prétentions ¹ ?

Mais les évêques de Louis le Germanique et de Charles le Chauve acceptèrent-ils l'autorité de Drogon, et ces deux souverains eux-mêmes ne protesteront-ils pas contre une semblable nomination ? En octobre 844, les trois frères se réunirent à Thionville. Ils renouvelèrent leurs promesses d'amitié et de concorde, et s'engagèrent à se fournir aide réciproque, pour aplanir toute difficulté ². Pendant que les grands laïques délibéraient, les évêques se formèrent en synode au village de Yütz, sur la rive droite de la Moselle. Il y avait là sans doute des prélats de Gaule et de Germanie ; et d'un commun accord la présidence de l'assemblée fut offerte à Drogon ³. Mais il ne faudrait pas conclure de ce fait que le vicariat de l'évêque de Metz fût reconnu. Le synode se tenait au royaume de Lothaire et au diocèse de Metz ; on ne pouvait pas ne pas choisir l'évêque du lieu qui était le principal ministre de l'empereur. Les prélats invitèrent les souverains à pourvoir les sièges épiscopaux qui étaient vacants, à écarter des monastères les abbés laïques et à mettre à leur tête des ecclésiastiques ; ils rappelèrent les anciennes prescriptions contre ceux qui pillaient les églises et commettaient toutes sortes de brigandages ⁴. Quand ils se séparèrent, la question des pouvoirs de Drogon n'était pas encore réglée.

1. Peut-être M. Parisot, dans son très remarquable ouvrage : *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, croit-il trop à la modération de Lothaire, p. 31. — Lothaire à ce moment même priait Serge II de rétablir sur leurs sièges les archevêques de Reims et de Narbonne, Ebbon et Barthélemy, qui en avaient été chassés à cause de lui en 835. Sans doute, il voulait surtout réparer le mal que ces prélats avaient souffert pour lui ; mais n'avait-il pas l'arrière-pensée de pouvoir exercer par eux une véritable influence dans le royaume de Charles le Chauve ? Serge II n'osa passer outre ; il accorda seulement à ces prélats le droit de communier avec les laïques. *Vita Sergii*, chap. XVI.

2. Sur cette réunion de Thionville, *Ann. bertin.* de Prudence, année 844.

3. Cui synodo Drogo Mettensis episcopus præsedidit. Préambule des canons de ce concile, *Capitularia*, éd. Boretius, II, 112.

4. *Capitularia*, l. c.

Les évêques de la France occidentale la mirent sur le tapis dans un synode qui fut réuni au mois de décembre suivant à Ver ¹, sous la présidence de l'évêque de Poitiers Ébroin, archichapelain de Charles le Chauve. Ils n'osèrent se prononcer ni pour ni contre le vicariat de Drogon. S'ils se déclaraient favorables à l'évêque de Metz, ils contrecarraient la politique de leur souverain Charles ; eux-mêmes du reste n'étaient pas disposés à tolérer l'ingérence dans leurs affaires d'un prélat appartenant à un royaume étranger. Mais s'ils se montraient hostiles, ils violaient formellement un ordre que le pape leur avait donné. Ils déclarèrent donc qu'il fallait attendre, avant de se prononcer sur une affaire aussi grave, que s'assemblât un grand concile de prélats de la Gaule et de la Germanie ; à celui-ci il appartiendrait de décider ². Ils ajoutèrent que, si cette dignité devait être établie, il n'y avait personne à qui elle conviendrait davantage qu'à Drogon, prêtre éminent, attaché à la famille des rois par des liens d'une proche parenté. Et même à cette déclaration, ils mettaient une réserve : *Si non alia, quam quae prætenditur, latet causa* ³ ; s'il n'y a point à cette nomination d'autre motif que celui qu'on allègue.

Les évêques de l'Allemagne ne paraissent point s'être occupés du vicariat de Drogon ; en tout cas, le synode général de prélats gaulois et germains ne se réunit jamais. Drogon dut renoncer à être un intermédiaire entre le pape et le clergé cisalpin. Il n'eut pas en réalité ce qu'il ambitionnait. « *Quod affectu ambiit, effectu non habuit* », suivant le mot d'Hinmar ⁴. Il ne voulut pas créer un schisme dans l'église, et il ne chercha pas à imposer son autorité spirituelle dans les royaumes de Louis le Germanique et de Charles le Chauve ⁵.

1. Sans doute Ver, canton de Nanteuil, arrondissement de Senlis, Oise.

2. Canon 11. De prælatione reverendissimi Drogonis definire aliud non audemus, nisi expectandum, quam maximus cogi potest, Gallia: Germaniæque conventum, et in eo metropolitanorum reliquorumque antistitum inquirendum esse consensum, cui resistere nec volumus nec valemus. Les canons sont publiés dans Boretius, II, 381.

3. Suite du canon cité.

4. *De jure metropolitanorum*, c. 35. Migne, *Patrologie latine*, t. CXXVI, col. 206.

5. Hinmar continue : « et quod efficaciae usu, non consentientibus quibus intererat, obtinere non potuit, patientissime, ut eum decuit, toleravit, ne scan-

Si Drogon renonça à ce pouvoir ecclésiastique, on peut toutefois supposer qu'il fit tous ses efforts pour maintenir la concorde entre les trois frères et pour faire régner la paix. Selon toute vraisemblance, il prépara les entrevues où les souverains prenaient des mesures générales pour la protection du *regnum Francorum*. Il était le médiateur naturel entre ses neveux. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on ait songé à lui pour aplanir un grand différend entre Lothaire et Charles le Chauve. Le premier prétendait toujours faire conférer le siège de Reims à Ebbon qui l'avait perdu à cause de lui ; sans doute, Louis le Germanique lui avait attribué dans l'intervalle l'évêché de Hildesheim ; mais l'empereur et le prélat jugeaient la compensation insuffisante ; Lothaire s'adressa au pape Serge II en faveur d'Ebbon. D'un autre côté, Hincmar, protégé par Charles le Chauve, venait en avril 845 d'être choisi comme métropolitain de Reims. Le souverain pontife fort embarrassé ordonna la réunion à Trèves d'un concile chargé de se prononcer entre Ebbon et Hincmar. Y devaient siéger les légats du pape, le métropolitain de Rouen Gunthold et les archevêques Drogon de Metz, Hetti de Trèves et Otger de Mayence ¹. Mais le concile ne se réunit pas, sans doute parce que

dalum fratribus et consacerdotibus generans, schisma in sanctam ecclesiam introduceret. — Cf. Schrörs, *Hincmar, Erzbischof von Reims*, p. 369-370. — S'il fallait en croire une lettre tirée de la *Collectio britannica epistolarum Leonis IV* et tout récemment rééditée dans les *Epistolæ karolini avi*, III, p. 391, l'empereur Lothaire aurait demandé un peu plus tard pour Hincmar, archevêque de Reims, le droit de revêtir quotidiennement le *pallium*, et le vicariat du Saint-Siège au delà des Alpes. Le pape aurait accordé la première demande, mais aurait repoussé la seconde, parce que, disait-il, cette dignité avait déjà été accordée à Drogon qui était encore vivant. M. Parisot a fort bien montré, p. 739, ce que cette lettre contient d'invéraisemblances. Comment admettre que Lothaire ait sollicité ce vicariat pour un évêque habitant hors de son royaume et qui certainement un jour ou l'autre se serait retourné contre lui ? Nous ajoutons à ses arguments un autre tiré du *De jure metropolitano*. Hincmar félicite Drogon d'avoir renoncé à l'exercice de sa charge et il ajoute, faisant allusion à Anségise de Sens, en faveur de qui Jean VIII avait rétabli un vicariat en Gaule et Germanie (Jaffé, n° 3032). « Quem tantæ generositatis ac dignitatis virum quisque nostrum imitari debuerat. » Cette phrase serait bien singulière, si l'archevêque de Reims lui-même avait convoité le vicariat. — En conséquence, jusqu'à nouvel ordre, il faut tenir comme suspecte la *Collectio britannica* qu'Ewald a signalée dans le *Neues Archiv*, t. V.

1. Obtinuit tandem apud piissimum Leonem papam, ut daret ei iudices suæ vicissitudinis, Drogonem episcopum, Otgarium archiepiscopum, Hetti

Hincmar ne voulut pas se présenter ; Gunthold réunit sur ces entrefaites une assemblée à Paris, et ce fut au tour d'Ebbon de la récuser ¹. En fait, Hincmar garda son siège, et peut-être Drogon s'en affligea-t-il, ne se souvenant plus du synode de Thionville ; tant est grande la contradiction humaine, quand les maîtres varient !

Drogon survécut à Lothaire. L'empereur, miné par la maladie et repassant en sa mémoire toutes ses fautes passées, s'était retiré à l'abbaye de Prüm et y avait rendu le dernier soupir, le 29 septembre 855 ². L'archevêque de Metz devenait sujet du jeune Lothaire II, et il put encore voir les discordes qui éclatèrent entre celui-ci et ses frères Louis, roi d'Italie et empereur, et Charles, roi de Provence ³. Sans doute, un tel spectacle remplit son cœur de tristesse, et, frappé dans ses affections les plus chères, il quitta cette terre sans regret, quoiqu'il ne fût âgé encore que de cinquante-quatre ans. Il mourut par accident. Il s'était rendu, pour goûter les douceurs du repos, dans une villa dépendant de l'abbaye Saint-Pierre de Luxeuil, sur les bords de l'Ognon, et nommée *Himeriacum* ⁴. Là, tandis qu'il se livrait au plaisir de la pêche à la ligne, il tomba dans le ruisseau ⁵ et périt le 8 décembre ⁶ 855 ⁷. On ramena son corps à Metz où il fut enterré

archiepiscopum et Gunbaldum archiepiscopum. *Narratio clericorum Remensium* dans Bouquet, VII, 280 D. On a écrit à tort Léon au lieu de Serge. Cf. la lettre de Lothaire à Léon IV de 851, dans Bouquet, VII, 366.

1. Hincmar, *Epistola ad Nicolaum* dans Migne, *Patrologie latine*, CXXVI, col. 82.

2. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reiches*, I, 391-392 ; Parisot, 69 et 76.

3. Parisot, 88-89.

4. *Catalogus episcoporum Mettensium* dans Pertz, *Scriptores*, II, p. 269. Le nom est écrit de même, Pertz, *Scriptores*, XIII, 305. Ailleurs, on trouve *Numeriacum* ; *Historia sancti Arnulfi Mettensis*. *Scriptores*, XXIV, 529. M. Stephen Leroy dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 7^e année (1899-1900), p. 86, a identifié cette localité avec Amercy, hameau dépendant de la commune de Xertigny, Vosges. Mais Amercy est loin de l'Ognon ; le hameau n'est arrosé que par un tout petit ruisseau, affluent du Conay et sous-affluent de la Saône. Nous préférons songer à Marnay, arrondissement de Gray, Haute-Saône.

5. Adson, *Acta sancti Wandelberti*. Bollandistes, t. I de mai, éd. de Venise, p. 280. Cf. Pertz, *Scriptores*, XV, p. 1174.

6. Le jour est indiqué dans le catalogue des évêques de Metz (voir *infra*, p. 144, n. 3) et cité dans le *Liber vitæ* de Remiremont, *Neues Archiv*, t. XIX, p. 70.

7. L'année dans les *Annales necrologici Fuldenses*. *Scriptores*, XIII, 177.

le 14 décembre dans l'église de l'apôtre Saint-Jean ou Saint-Arnoul¹ au milieu de la consternation générale. Le jour où périt ce dernier fils du grand Charles, fut un jour de deuil public. Sur sa tombe, on grava plus tard une pompeuse épitaphe².

IV

Nous avons exposé le rôle politique de Drogon. C'est aux affaires générales du royaume franc qu'il consacra la meilleure partie de son activité. Mais il ne négligea point les intérêts de l'Église chrétienne; et encore qu'il dût souvent abandonner sa cité épiscopale de Metz, il ne la sacrifia point; bien au contraire, toujours il travailla pour elle.

Drogon assista aux grands synodes qui furent réunis sous Louis le Pieux et Lothaire, pour réformer l'église. Il fut présent en juin 829 au concile qui siégea dans le cloître Saint-Alban de Mayence³ et qui se prononça sur un différend entre l'abbé de Fulda Rhaban Maur et son moine Gotschalk⁴. Les conciles

Les *Annales Alemannici* donnent 836 (*Scriptores*, I, 50); mais les dates sont toutes déplacées dans cet écrit. Par inadvertance, l'auteur de *l'Historia sancti Arnulfi* (*Scriptores*, XXIV, 537) a écrit 813. Le *Chronicon Suevicum universale* (*Scriptores*, XIII, 65) mentionne sa mort avec celle du pape Léon IV, de Rhaban Maur, de l'empereur Lothaire.

1. *Catalogus episcoporum Mettensium*, l. c. L'église de Saint-Jean prenait dès cette époque le nom de Saint-Arnoul.

2. Conditur hoc busto presul Drogo, marmore sculpto,
 Spiritus in requie letus ovat Abrahe.
 Filius hic Magni Karoli fuit imperatoris,
 Vir pius et prudens, vir probitate cluens.
 Aule regalis moderator, pastor ovilis
 Metis et ecclesiae, jure pater patrie.
 Hic presul, preses, dominus primasque cis Aipes;
 Ejus judicio pacta fuit regio.
 Iste Glodesindis solempniter ossa levavit
 Condigneque loco condidit eximio.

Brower, *Annales Trevirenses*, I, 410; Pertz, *Scriptores*, XXIV, 545.

3. Sa présence est attestée par la liste que nous ont laissée les Centuriateurs de Magdebourg d'après les *Epistolæ Fuldenses. Epistolæ karolini avi*, III, 529.

4. *Ibid.*, III, 530. Simson, I, 313-314.

de Thionville de 835 et de Yütz de 844 qu'il présida, prirent, comme nous l'avons vu, des mesures importantes afin de ramener l'ordre dans l'église troublée¹.

On signale aussi sa présence aux principales solennités religieuses. En 825 ou 826, il assiste à la dédicace de l'église du monastère de Saint-Quentin-en-Vermandois². Quand Louis le Pieux eut créé une métropole religieuse à Hambourg, quand il eut montré au prélat de ce siège comme tâche sublime la conversion au christianisme du Danemarck et de la Scandinavie, Drogon fut chargé de consacrer Anskaire³. La cérémonie eut lieu sans doute en mai 834, après que Drogon eut reçu le titre d'archichapelain⁴; elle s'accomplit en présence des métropolitains Ebbon de Reims, Hetti de Trèves, Otger de Mayence, et avec l'autorisation des prélats Helmgaut de Verden et Willerich de Brême, au détriment desquels le nouveau diocèse était formé. Le roi accorda à l'archevêché de Hambourg le bien de Thourout en Flandre, exemption pour ses hommes du service militaire, protection royale et immunité⁵. Ce fut un grand honneur pour Drogon d'attacher son nom à cet acte si important. Drogon entretint aussi une correspondance assez suivie avec Hincmar, sur les

1. Cf. *supra*, p. 110 et 120.

2. Le fait n'est pas très sûr. L'église de Saint-Quentin fut achevée en 826, d'après les *Annales Sancti Quintini Viromandensis*, *Scriptores*, XVI, 507. L'auteur d'un sermon *in tumulatione sancti Quintini* place la dédicace en 825 et ajoute qu'elle fut faite par l'abbé Hugue et l'évêque de Metz Drogon, *Scriptores*, XV, 272, n. 9; mais, comme en 825 Hugue n'était pas encore à Saint-Quentin, il y sans doute confusion.

3. Ad hanc ergo sedem dominum et patrem nostrum sanctissimum Anskarium praedictus imperator (*Louis*) consecrari fecit archiepiscopum per manus Drogonis Mettensis praesulis et summæ sanctæque palatinæ dignitatis tunc archicapellani. *Vita Anskarii* dans Pertz, *Scriptores*, II, 698. Le même fait répété d'après la vie d'Anskaire, dans Adam de Brême, *Gesta Hamburgensis ecclesiae pontificum*, *Scriptores*, VII, 291.

4. Nous nous séparons sur ce point de Dehio, *Geschichte des Erzbisthums Hamburg-Bremen*, appendice I, p. 54 et de Dümmler, I, 276, qui placent cette consécration en 831. Mais Drogon n'eut qualité pour présider à une telle cérémonie que le jour où il fut archichapelain.

5. Le diplôme, daté du 15 mai 834, tel que nous le possédons, est incontestablement faux. Cf. Sickel, t. II, p. 414; Koppmann, *Die ältesten Urkunden des Erzbisthums Hamburg-Bremen*; Mühlbacher, n° 928. Mais le faussaire a calqué une pièce authentique; nous croyons qu'il a emprunté à celle-ci la date; et sans doute c'est en mai 834 que la consécration a eu lieu.

affaires des deux églises : Hincmar lui demanda qu'il lui gardât toujours une amitié fidèle ¹.

L'évêque de Metz fut mêlé aux grandes controverses qui agitaient en son temps l'Église chrétienne. Un ancien diacre de Metz, Amalaire, s'était beaucoup intéressé aux questions liturgiques. Il voulait mettre en harmonie les divers antiphonaires, en prenant pour base celui de l'Église romaine, et il composa son *de ecclesiasticis officiis* en quatre livres où il s'efforçait d'interpréter allégoriquement les cérémonies du culte ². L'œuvre est dédiée à l'empereur Louis. Vers 828, il se rendit à Rome près du pape Grégoire IV pour se procurer des antiphonaires romains ³, et, à la suite de ce voyage, il remania son œuvre ⁴. Quand l'archevêque de Lyon, Agobard, eut été déposé de son siège, Amalaire fut chargé d'administrer le diocèse ; les partisans de l'ancien prélat d'accuser aussitôt le nouveau d'hérésie. En vain celui-ci défendit ses doctrines dans un synode diocésain, trois jours durant ⁵. Un diacre de Lyon, Florus, — le poète qui a déploré en termes si énergiques le partage de l'empire carolingien — dénonça ses théories au concile de Thionville de 835 ⁶ ; mais à ce moment où Louis le Pieux venait d'être rétabli sur le trône, l'accusation ne rencontra aucune faveur. Florus revint à la charge dans un écrit véhément adressé aux évêques Drogon de Metz, Hetti de Trèves, Aldric du Mans, Albéric de Langres, Rhaban Maur de Fulda ⁷. Il s'adressait à eux à cause de leur foi, de leur piété, de leur science, du rang élevé qu'ils occupaient dans l'Église, et aussi de l'affection qu'ils avaient pour le siège de Lyon ⁸. Sur cette

1. Flodoard, *Historia Remensis ecclesie* (Pertz, *Scriptores*, XIII, 517.)

2. Voir Migne, *Patrologie latine*, t. CV.

3. C'est lui-même qui nous apprend ce détail dans le Prologue d'un de ses autres ouvrages : *De ordine antiphonarum*, Migne, l. c., p. 4243.

4. Préface du *de ecclesiasticis officiis*. Il ne trouva point d'antiphonaire à Rome, mais eut le bonheur d'en découvrir un à l'abbaye de Corbie. Il interrogea aussi à Rome l'archidiaque Théodore.

5. Tous ces faits connus par l'écrit de Florus dans Mansi, XIV, col. 663-664.

6. *Ibid.* Sancto et venerabili concilio apud Theodinis villam habito.

7. La lettre est rééditée dans les *Epistolæ karoliniæ*, III, 267. Cf. Mansi, XIV, 663.

8. Idcirco enim ad vos, o Domini et patres beatissimi, qui et dignitatis culmine et fidei sinceritate et Dei timore et scientiæ probitate præcellistis et Lugdunensi ecclesiæ quidem familiaris obstricti estis, querelam hanc credidi deferendam. *Epistolæ*, III, 267-268.

dénonciation, Amalaire fut traduit devant un concile à Quierzy, en septembre 838. On lui demanda où il avait trouvé ces doctrines et il répondit avec orgueil : « Dans mon esprit ¹. » Elles n'en furent pas moins condamnées, et Amalaire paraît s'être soumis ². Drogon, ce semble, a pris part à la réunion de Quierzy, sans pourtant prendre la défense de l'ancien clerc messin ; l'archichapelain ne devait point aimer qu'on ébranlât le principe d'autorité.

Une autre controverse qui éclata en ce moment dans la chrétienté se rapportait aux chorévêques. Les chorévêques qui avaient le droit de consacrer les églises et les saintes huiles et de distribuer le sacrement de la confirmation étaient d'utiles auxiliaires de l'évêque, surtout dans les diocèses très étendus et aux époques où la maladie ou toute autre cause empêchait le prélat en titre de remplir lui-même les fonctions de son ministère ³. Il paraît bien que chaque chorévêque avait sous ses ordres une partie déterminée de l'évêché ⁴. Les chorévêques existaient surtout en Allemagne et dans les régions de l'est de la Gaule. Un chorévêque de Trèves, Thégan, devint l'historien de Louis le Pieux ; et, au nord du diocèse de Strasbourg, un autre, Lantfried, déployait une grande activité ⁵. A Metz, Drogon dut avoir recours à ces aides, alors que les affaires de l'État le retenaient à la cour. Aussi se déclara-t-il hautement partisan de cette institution ; mais celle-ci était alors battue en brèche par quelques-uns de ses confrères : beaucoup de chorévêques ne cherchaient-ils pas à s'affranchir de la tutelle épiscopale ? et les capitulaires et les canons de concile durent les rappeler à l'obéissance ⁶. Des prélats de la Gaule occidentale allèrent même plus loin ; ils affectaient

1. Mansi, XIV, col. 743.

2. Simson, II, 185-187. Amalaire mourut entre 850 et 855 et il fut enterré à l'église Saint-Arnoul de Metz. Cf. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, II, 504, n. 4 ; Mönchemeier, *Amalar von Metz*, Münster i. W., 1893.

3. Cf. Weizsäcker, *Der Kampf gegen den Chorepiskopat*, 1859 ; Dümmler, I, 313.

4. Ebbon de Reims écrit : *Chorepiscopi ministerium est omnem sacerdotalem totius regionis sibi commissæ conversationem corrigere atque dirigere*. Sirmond. *Opera*, IV, 350.

5. Nous retrouverons son nom *infra*, p. 135.

6. *Admonitio generalis* (789), c. 9. Ut corepiscopi cognoscant modum suum et nihil faciant absque licentia episcopi in cujus parrochia habitant. Boretius, I, 54.

de ne tenir aucun compte des cérémonies présidées par les chorévêques ; ils consacraient de nouveau les prêtres déjà consacrés par eux ; ils bénissaient une seconde fois les églises. Un jour que Drogon se trouvait à Fulda ¹, il s'entretint de toutes ces questions avec l'abbé Rhaban Maur ; et, à sa prière, celui-ci écrivit, sous forme de lettre à Drogon, un véritable traité en faveur des chorévêques, s'élevant contre la manière d'agir des évêques occidentaux ². Ce traité ³ n'empêcha point la décadence de cette institution : les chorévêques furent condamnés, quelque temps plus tard, par un synode tenu à Metz même ⁴ et ils disparurent peu à peu.

Drogon, tout en s'occupant des intérêts généraux de l'église chrétienne, était attentif à tout ce qui se passait en son diocèse. Sans doute, il était souvent absent et laissait aux chorévêques le soin de remplir les fonctions pastorales ; sans doute encore il affectait parfois à des affaires temporelles les revenus de son évêché et de ses abbayes ⁵ ; mais, tout compte fait, l'église messine n'eut point à se plaindre de son administration. Depuis 791 jusqu'en 818, le siège de Metz avait été vacant ; le pontificat de Gundulf qui dura de 818 à 823 avait été assez insignifiant ⁶ ; à son entrée, on demanda à Drogon « de relever l'église Saint-Étienne et de lui rendre son ancienne prospérité ⁷ ». La tâche était assez difficile, mais le prélat y réussit. Le siège de Saint-Étienne jeta de nouveau à son époque un éclat très vif que rehaussa la

1. Début de la lettre de Rhaban Maur : *Postquam per nos transeuntes abistis...*

2. Nous avons de cette lettre un manuscrit tout à fait contemporain. Bibl. nationale, fonds latin, n° 2443 ; ce manuscrit a appartenu au chorévêque Théotmar, ami de Rhaban Maur. Fac-similé dans les *Epistolæ karolini ævi*, III, 431. La lettre dans Mansi, XVI, 872 et *Epistolæ karolini ævi*, I, c.

3. Cette lettre a été écrite avant 842, puisqu'à cette date Rhaban Maur devint archevêque de Mayence. L'ouvrage est mentionné par le moine Rodolphe : quorum (*opusculorum*) unum est de corepiscoporum ordinatione, super quo ad Drogonem archiepiscopum scripsit librum unum. *Miracula sanctorum in Fuldenses ecclesias translatorum*, dans Pertz, *Scriptores*, XV, 340.

4. Vacuum est atque inane quidquid in summi sacerdotii chorepiscopi egerunt ministerio. Mansi, XVIII, 80.

5. Cf. *infra*, p. 131.

6. *Catalogus episcoporum Mettensium*, *Scriptores*, II, 269. On ne put faire d'autre éloge de Gundulf que celui-ci : « conversatione et fide venerandus. »

7. Cf. *supra*, p. 104.

dignité d'archichapelain ¹. Metz, chérie des empereurs Louis et Lothaire, balança la gloire d'Aix-la-Chapelle.

Drogon cumula avec sa dignité épiscopale celle d'abbé d'un assez grand nombre de monastères. Aux portes de la ville de Metz s'étendait la grande abbaye construite en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste et qui, dans la suite, a pris le nom de Saint-Arnoul. Drogon s'empara de l'abbaye ; il unit perpétuellement le titre abbatial à l'évêché de Metz ² ; et il s'appliqua à enrichir le monastère. Nous avons vu déjà comment Lothaire I^{er}, le 13 août 840, Charles le Chauve, le 24 février 842, confirmèrent à cette maison le village de Remilly ³. Le 27 décembre 848, un certain Anselme lui accorda divers biens qu'il avait acquis par vente sur les bords de l'Orne au finage de Gandrange ⁴ : mais Drogon s'empressa de rendre ces biens au donateur à titre de précaire ⁵, et il y ajouta sous les mêmes conditions des possessions à Erzange et à Weymerange et des vignes au pays de Metz, à Maizières et à Saint-Julien, provenant des biens du monastère, d'autres encore appartenant à la cathédrale de Metz ; tous ces biens devaient faire retour à l'abbaye et à l'évêché au bout de deux générations ; ils ne devaient être possédés que par Anselme, ses enfants, ou, si Dieu ne lui en accordait point, ses neveux ; et encore Anselme s'engageait-il à payer un cens de six deniers à Saint-Arnoul, six autres deniers à Saint-Étienne ; et ce cens devait être doublé à la seconde génération. Il arrivait ainsi souvent que des individus, pour cultiver des terres plus nombreuses, dépouillaient leurs descendants ; et les monastères, en abandonnant provisoirement quelques biens, préparaient pour un

1. Sigebert de Gembloux, *Vita Deoderici*, I, dans Pertz, *Scriptores*, IV, 469, félicitera Metz d'avoir eu un prélat de telle naissance.

2. Tel nous paraît être le sens de cette phrase : *ubi dominus ac senior noster Drogo, urbis Metensis archiepiscopus... perpetualliter fungit officium*, dans la charte d'Anselme citée n. 4.

3. Cf. *supra*, p. 115 et 116.

4. *Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. III, *Preuves*, p. 25. Gandrange (*Goderingus*) au canton de Thionville. Fac-similé lithographique de l'École des Chartes, n° 21.

5. *Ibid.*, p. 26. Fac-similé, n° 21 b. Les identifications faites par nous ne sont pas sûres. Erzange et Weymerange, canton de Thionville ; les deux autres localités autour de Metz.

avenir plus ou moins éloigné l'acquisition de vastes domaines ¹ ; mais souvent ce calcul était déjoué et les biens promis n'étaient point restitués. Nous savons encore que Drogon fit agrandir l'église Saint-Arnoul et qu'il commença la construction du cloître ; mais la mort l'empêcha de terminer cette construction ².

Une autre abbaye du diocèse fut directement gouvernée par Drogon : c'était la grande abbaye de Gorze qu'avait fondée l'un de ses prédécesseurs Chrodegang, et où avait été déposé le corps du saint martyr Gorgon. A la mort de l'abbé Halduin ³, Drogon garda pour lui le titre abbatial. Il fit aussi, au nom de Gorze, un certain nombre de contrats de précaire ; en 848, Fredelave donnait à Gorze ses biens dont le Scarponais, dispersés dans les trois finages de Rembercourt-sur-Mad, de Charny et de Jaulny ⁴ ; mais immédiatement il obtint ces biens en bénéfice avec d'autres qui dépendaient de l'église Saint-Étienne, les uns dans le *pagus Moslinse*, au finage d'Augny, à *Argesyngas*, *Sismeringas* et *Bertinerengas*, les autres au Scarponais, à Waville et in *fine Betheniaga* et in *fine Xuroninse* et in *Villare* ⁵. Le 26 mars 849, son vassal Ogulf céda de même à Gorze des manses in *termino Ligoniaga Bauleniaga* ; on les lui rendit en bénéfice avec des biens à Xonville, Waville et Pagny ⁶. Signalons encore qu'en 851, Drogon fit au nom de Gorze un échange avec son vassal Alsad. Celui-ci lui céda un certain nombre de manses à Beaumont-sur-

1. Sur ces actes voir Fustel de Coulanges, *Le bénéfice et le patronat*.

2. Charte de l'évêque Adalbéron 1^{er} pour Saint-Arnoul dans Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, p. 307. Cf. Dr Wickmann, *Adalbero 1^{er} dans le Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertums-kunde*, III, p. 174. L'original de cette charte est aux archives de Lorraine.

3. Haldoin est encore mentionné comme abbé de Gorze en 835. D'Herbomez, *Cartulaire de Gorze* dans les *Mettensia*, II, p. 87, n° 49.

4. Les trois endroits au canton de Thiaucourt, Meurthe-et-Moselle. *Histoire de Metz, Preuves*, III, 17. *Cartulaire de Gorze*, p. 89, n° 50.

5. *Cartulaire de Gorze*, n° 51. Augny, au canton de Metz ; Waville, au canton de Gorze. Les autres localités ne sont pas faciles à identifier. Nous proposons pour *Argesyngas*, Achain, cant. de Château-Salins ; pour *Sismeringas*, Hémering, au canton de Gros-Tenquin ; pour *Bertinerengas*, Berméring, au canton d'Albestroff. Le ruisseau de Soiron, sur le territoire de Waville, rappelle le *finis Xuroninsis*. Nous devons une partie de ces communications à M. Louis Davillé.

6. *Histoire de Metz, Preuves*, III, 28. *Cartulaire*, n° 52. Xonville (*Sionevilla*), canton de Gorze ; Pagny-sur-Moselle (*Patriniago*). c. de Pont-à-Mousson, Meurthe.

Orne dans la Woëvre ; Drogon lui livra à Arnville sur le Mad un manse, une vigne et un moulin ¹. Tous ces échanges et ces donations ne furent pas favorables à Gorze. Drogon, pour se procurer des vassaux fidèles, livrait les biens du monastère ; et le mal s'accrut, quand, après la mort de l'archevêque, le roi Lothaire II mit à la tête de l'abbaye un laïque, le comte Bivin ². Il fallut toute l'énergie du successeur de Drogon sur le siège de Metz, Advence, pour rétablir l'ordre. Soutenu par un concile tenu à Metz en 863, il poursuivit la restitution de tous les biens enlevés : il rappela en termes discrets la conduite de l'archichapellain : « Aux temps de notre prédécesseur, le monastère de Gorze a supporté de grandes pertes ; et nous ne pouvons rappeler sans douleur que le saint bataillon des moines avait à peine de quoi se nourrir ³. »

Quant aux monastères de son diocèse qui n'étaient pas placés sous son commandement temporel, Drogon y exerça une surveillance active et s'efforçait de les rendre prospères. Au début du VII^e siècle, Glossinde, née d'une illustre famille, avait fondé à Metz, à quelque distance de la porte Serpenoise, un monastère de femmes où cherchèrent asile un grand nombre de religieuses ⁴. Glossinde, peu de temps après sa mort, fut honorée comme une sainte ; on l'enterra d'abord à l'église Saint-Jean, nommée plus tard Saint-Arnoul ; mais on ramena bientôt son corps dans une petite chapelle, dépendant de son abbaye et située au milieu du cimetière des moniales. Comme sur son tombeau des miracles se produisirent, Drogon résolut de lever le corps et de le transporter dans

1. *Histoire de Metz, Preuves*, III, 29. *Cartulaire*, n° 54. Beaumont-sur-Orne (*Bibonis mons, supra fluvium Orna*), c. de Charny, Meuse ; Arnville, c. de Thiaucourt, Meurthe-et-Moselle. Arnville doit probablement son nom à l'évêque de Metz, Arnald. Sur cette charte de Drogon, voir un bon article de Louis Davillé, *Les origines du village d'Arnville* dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1900, p. 196-197.

2. Abbé Chaussier, *L'abbaye de Gorze*, p. 30.

3. *Cartulaire de Gorze*, n° 60. *Monasterium, temporibus antecessoris nostri, huc illucque rerum suarum scissionem pertulit... in tantum, quod sine dolore proferre nequimus, ut vix sacrum monachorum agmen victus necessitatem haberet.*

4. La vie de sainte Glossinde a été écrite au X^e siècle par Jean, abbé de Saint-Arnoul ; celui-ci nous a laissé aussi une histoire des translations des reliques. Cf. Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti seculi II*, p. 1040 (éd. de Venise) ; *seculi IV, pars I*, p. 415.

l'église même du couvent ; la cérémonie eut lieu au milieu d'un grand concours de peuple, le 14 mars 830 ¹. Drogon lui-même y présida ².

En dehors même de son diocèse de Metz, Drogon avait un certain nombre d'abbayes ou de prieurés qui dépendaient de lui au temporel et qui relevaient au spirituel de l'évêque du ressort. Au diocèse de Toul, le prieuré de Varangéville, à petite distance de Nancy et que la Meurthe sépare de Saint-Nicolas-de-Port, était une dépendance de Gorze. Quand on amena de Rome les ossements de saint Gorgon, le cortège dut s'arrêter à Varangéville ; mais on ne put soulever la châsse, malgré les efforts les plus énergiques, jusqu'à ce que le village eût été cédé à Gorze ³ ; à l'endroit même où ce miracle s'était produit, on éleva le prieuré. Drogon augmenta ses biens ; un certain Géroart lui céda deux manses à Varangéville et il lui donna en échange des biens à Vic-sur-Seille ⁴. L'évêque de Toul, Frothaire se plaignit un jour assez vivement à Drogon que les moines du prieuré ne reconnussent pas son autorité spirituelle : « Des moines y demeurent sans ma permission. Mais parce que j'ai grandi au milieu d'eux au monastère de Gorze, j'ai jusqu'ici supporté cette irrégularité ⁵. »

Frothaire avait contre l'évêque de Metz des griefs plus grands. Charlemagne avait cédé à l'un des prédécesseurs de Drogon, Angilramne, la grande abbaye de Senones, fondée par le roi Childéric II ⁶,

1. La date de l'année est donnée par la seconde translation. Celle-ci ajoute qu'en 830 : « hanc sedem Metensem Drogo... jam per annum tuebatur octavum », ce qui est exact ; seulement elle le fait à tort déjà en 830 vicaire apostolique. Le jour est celui où l'on avait l'habitude de célébrer cette translation. Cf. *Histoire de Metz*, I, 343. Dans l'*Historia sancti Arnulfi Mettensis* dans Pertz, *Scriptores*, XXV, 533, on a embrouillé les diverses translations de sainte Glossinde. Cf. *Gesta episcoporum Mettensium* dans Pertz, *Scriptores*, X, 641 ; *Chronicon universale Mettense*, *Scriptores*, XXIV, 505.

2. *Translatio sanctæ Glodesindis*, l. c.

3. *Historia translationis sancti Gorgonii* dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti seculi IV*, 2^e partie, p. 206.

4. D'Herbomez, *Cartulaire de Gorze*, n^o 53, p. 95.

5. Est præterea alia vestræ dominationis cella sita in Warengisi villa, quam etiam monachi sine mea licentia inhabitare noscuntur. Sed quia inter eos me constat adolevisse, in cenobio videlicet Gorzensi, hec ut cumque mea parvitas tolerat. Frotharii episcopi *epistolæ* dans Pertz, *Epistolæ karolini avi*, III, 295.

6. Richer, *Chronicon monasterii Senonensis*, II, 4, dans Pertz, *Scriptores*, XXV, 269. Cf. dom Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, éd. Dinago (Saint-Dié) ou Chevallier (Épinal).

et qui, avec Saint-Dié, Étival, Moyenmoûtier et Bonmoûtier, formait dans la vallée supérieure de la Meurthe une croix mystique. Pendant qu'un certain Erlefrei ¹ gouvernait cette maison, les moines refusèrent d'obéir à Frothaire, qui était pourtant leur chef spirituel ; sous prétexte de porter des réclamations à qui de droit, ils quittèrent leur monastère sans la permission épiscopale. Drogon accueillit leurs plaintes : ce qui causa l'indignation de Frothaire. « Vous auriez dû, écrit-il à son confrère, me faire connaître leurs griefs et nous aurions cherché ensemble le moyen d'y porter remède ². » Drogon se borna à envoyer à Senones des *missi* qui augmentèrent la discorde, au lieu de la calmer ; les moines persistèrent dans leur rébellion ; plus tard, ils profitèrent de leur situation, pour s'affranchir à la fois de l'autorité de Metz et de Toul, et pour se rattacher directement au Saint-Siège, c'est-à-dire pour se rendre presque indépendants ³.

L'évêque de Metz possédait encore au diocèse de Toul un certain nombre de paroisses dont il devait nommer les prêtres ; mais Frothaire se plaignit que ces paroisses fussent abandonnées ; Drogon négligeait d'y appeler des *plebani* ; puis il n'assurait pas à ces églises de village la possession de quelques manses ⁴, comme l'exigeaient les capitulaires de Charlemagne.

Drogon et Frothaire eurent encore d'autres affaires à traiter en commun. Un jour, le prélat de Toul envoya à son confrère de Metz un certain Leutfried. « Il nous a demandé un certificat de mariage, parce qu'il prétend avoir contracté union auprès de nous. Mais nous n'avons pas eu le temps de faire la recherche nécessaire et nous vous en parlerons, quand nous nous trouverons au prochain plaid ⁵. » Et Frothaire se réjouit de revoir bientôt

1. Erlefrei est cité dans les *Confraternitates augienses*. Piper, *Liber confraternitatum*, p. 229.

2. Frothaire, lettre citée.

3. Dom Calmet, o. c.

4. Frothaire, lettre citée. « Denique illud vestræ paternitati non sileo, quod quedam vestri juris basilicæ in providentiâ nostra consistunt, quæ nec mansorum subjectione fulciuntur nec sacerdotum præsentia custodiuntur. » Sur la nécessité d'attacher des manses aux églises rurales, cf. Imbart de la Tour, *Les Églises rurales sous les Mérovingiens et les Carolingiens*.

5. Frothaire. *Epistolæ*, l. c., p. 281. Cette lettre est adressée *episcopo Mettensi*, mais sans nom propre. Pourtant il n'est pas douteux que ce prélat

Drogon, lorsque tous deux se rencontreront à l'ost ; car le ban de guerre pour l'Hespérie (l'Espagne) vient d'être proclamé. « Vos paroles résonnent si doucement sur vos lèvres qu'elles sont à la fois une boisson salutaire et un aliment vivifiant ¹ pour les entrailles de celui qui l'écoute. » Cette phraséologie tout onctueuse dissimule mal des différends assez profonds.

Dans l'évêché de Liège, l'église de Metz possédait aussi une abbaye : celle de Saint-Trond. Le terrain avait été donné autrefois à saint Clou, évêque de Metz par un jeune homme, originaire de la Hasbaye et nommé Trudo ou Trond, qui était venu se former aux écoles de cette ville. Trond avait ensuite fondé sur ce bien un monastère ² qui a longtemps dépendu de Metz. Les prélats messins instituaient l'abbé choisi au nombre des moines, ou bien gardaient eux-mêmes le titre abbatial. C'est à ce dernier parti que s'arrêta Drogon. Le 20 juillet 837, le comte Robert, par un acte daté du monastère de Zuckingen, donna à la basilique de Saint-Trond « à laquelle préside l'archevêque Drogon » ses propriétés d'Assent et vingt-quatre esclaves des deux sexes ³. Drogon n'a pas seulement augmenté les revenus de cette abbaye : il lui a donné de nombreux bijoux et y a introduit la réforme ⁴.

Au diocèse de Strasbourg, deux abbayes relevaient de Drogon : celles de Marmoutier et de Neuwiller. Toutes deux étaient situées à peu de distance de Saverne, dans une contrée ravissante. Un biographe écrit : « Le pays est fécond par ses champs, riche par ses vignes, planté d'arbres, arrosé de sources abondantes, ombragé par les forêts avec des prairies parsemées de fleurs ⁵. » Marmou-

de Metz ne soit Drogon. L'expédition d'Espagne dont il est question est vraisemblablement celle de 828. Cf. notre étude sur *Frothaire* dans les *Annales de l'Est*, t. IV (1890), p. 309, note.

1. Summe juconditatis in labiis tuis resonabit suavitas, quibus et salutare audientis visceribus poculum et vitale tribuatur alimentum.

2. *Vita sancti Trudonis* (viii^e siècle) dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti seculi III*, p. 4022.

3. Miræus, I, 499. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond* dans les chroniques belges, n^o II. La charte est reproduite dans les *Gesta abbatum Trudonensium*, Pertz, *Scriptores*, X, 373.

4. Iste Drogo... per suam industriam ipsum monasterium monasticis disciplinis devotius inornavit, et pretiosis clenodiis et redditibus largioribus cumulavit. *Gesta abbatum Trudonensium*. l. c. Cf. p. 372 in fine.

5. *Vita sancti Adelphi*. Bollandistes, août, t. VI, p. 509, éd. de Venise. Pertz, *Scriptores*, XV, 294.

tier avait d'abord été nommé la *cella Leobardi* du nom de son fondateur, et elle s'appela ensuite *Mauri-monasterium*, parce que Maur fut le nom d'un de ses abbés ¹. L'abbaye étant tombée en décadence, Drogon fut chargé de la réparer ² : il rebâtit l'église et y transporta les reliques de deux de ses prédécesseurs, Céleste et Auctor. On célèbre cette translation le 7 mai ³. Drogon ne prit sans doute pas le titre d'abbé de Marmoutier ; mais l'abbaye dépendit de lui au temporel et il disposa de son vaste domaine qu'on appelait la marche d'Aquilée.

Le monastère de Neuwiller avait été créé par un évêque de Metz Sigebaud au viii^e siècle, placé sous le vocable de Saint-Pierre et soumis au temporel de Metz ⁴. Un chorévêque Lantfried ⁵, qui exerçait son ministère en cette région, déplorait qu'elle ne possédât aucune pieuse relique et il suppliait Drogon de lui permettre d'y transférer le corps de son prédécesseur, Adelphe, comme on avait emmené à Marmoutier d'autres reliques vénérables. L'archevêque y consentit : n'était-ce pas là un moyen d'asseoir plus solidement son autorité sur cette maison ? En même temps qu'Adelphe, les prélats messins se fixaient en cette belle région. Pour la forme seulement, Drogon ordonna un jeûne de trois jours, afin que le ciel manifestât sa volonté. La translation eut lieu en l'année 846, sous le règne de Lothaire ⁶, et naturellement

1. Grandidier, *Alsacia sacra*, éd. Ingold. *Nouvelles œuvres inédites*, III, p. 203.

2. On prétend à tort que la belle église romane qu'on admire encore à Marmoutier remonte à Drogon. Cf. abbé Sigris, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, dans la *Revue catholique d'Alsace*, 1882.

3. Sur ces deux prélats, voir Bollandistes, août, II, p. 536 et octobre, VI, 486. La date de la translation, *Histoire de Metz*, I, 432. On raconte qu'on avait voulu mettre en tête du cortège les reliques de saint Auctor ; mais on ne put les soulever, avant qu'on eût placé saint Céleste le premier. *Gesta episcoporum Mettensium* (xii^e siècle) dans Pertz, *Scriptores*, X, 535. *Chronicon sancti Clementis*, *Scriptores*, XXIV, 493.

4. Locus ille bonis sancti Stephani inscribitur. *Vita Adelphi*, l. c. Cf. Dag. Fischer, *Abtei und Stadt Neuweiler*. Saverne, 1876 ; Walter, *Les régestes de l'abbaye de Neuwiller* dans le *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace*, 1897.

5. Lantfried est mentionné une fois en qualité de chorévêque, une autre fois en qualité d'évêque dans deux chartes des *Traditiones Wizenburgenses*, éd. Zeuss, p. 191 et 258.

6. La *Translatio* donne la date de 846 et le règne de Louis le Pieux. Mais nous supposons qu'un copiste aura mal interprété l'initiale L. de Lothaire.

le cortège fut marqué par les miracles ordinaires : démons chassés, aveugles recouvrant la vue, sourds entendant, ennemis mortels se sentant émus et se réconciliant. L'un de ces miracles pourtant contient une image fort poétique. Lorsqu'on passa le défilé des Vosges, les sapins s'inclinèrent vers la châsse, comme pour la saluer ¹.

Au diocèse de Besançon, enfin, Drogon se fit conférer par son neveu l'empereur Lothaire la grande abbaye de Luxeuil, la création de saint Colomban. Cette abbaye était l'une des plus riches, peut-être la plus riche du royaume central ; et l'évêque de Metz, qui devint ici abbé en titre, en augmenta encore la prospérité. Grâce à sa bonne administration, le nombre de ses manses s'éleva au chiffre énorme de quinze mille ². L'abbaye de Luxeuil resta, comme par le passé, un foyer de vie littéraire, et un religieux du nom d'Angelome obtint, par ses écrits, une certaine réputation. A la demande de nombreux moines et de plusieurs personnes de mérite, il entreprit d'écrire un commentaire sur le livre des Rois, puisque personne n'avait encore, en son pays, mené à bonne fin une pareille tâche ³. Il avait abordé déjà son sujet, lorsque Drogon eut connaissance de son dessein. L'abbé « le plus noble et le plus saint des hommes ⁴ » lui donna l'ordre de continuer l'œuvre ; et voilà pourquoi Angelome eut le courage d'aller jusqu'au bout, poussé par les ordres et soutenu par les encouragements du pontife, qui était le propre fils de Charlemagne ⁵. Nous devons ainsi à notre prélat une œuvre assez singulière où l'on essaie de rechercher le sens caché sous les phrases du livre des Rois, où l'on nous explique par des allégories

Vita et translatio Adelphi, l. c. Cf. Pertz, *Scriptores*, XV, 294. A ce moment, Ratramme était abbé du monastère. Peut-être est-ce l'auteur du fameux traité sur l'Eucharistie.

1. Bollandistes, l. c.

2. *Acta sancti Waldeberti abbatis Luxoviensis* d'Adson (x^e siècle). Bollandistes, mai, I, p. 277 (éd. de Venise). Pertz, *Scriptores*, XV, 1174. Adson intervertit l'ordre des abbés et fait de fâcheuses confusions ; mais nous n'avons aucune raison de douter de son témoignage.

3. Le commentaire de Rhaban Maur est par suite postérieur.

4. Quo nihil nobilius nihilque sanctius est.

5. La lettre publiée en dernier lieu dans les *Epistolæ karolini avi*, III, 622 ; l'ouvrage *Bibliotheca patrum Lugdunensis*, XV, 307 et Migne, *Patrologie latine*, CXV, 243

les faits eux-mêmes ; la chronique devient un logogriphe qu'on essaie de déchiffrer. A la rigueur une telle méthode peut s'appliquer au *Cantique des Cantiques* et l'on conçoit qu'Angelome se soit, dans la suite, attaqué à cet ouvrage. Il entreprit ce nouveau travail sur l'ordre exprès que lui donna l'empereur Lothaire, peu de temps après la mort de l'impératrice Irmengarde ¹. Mais, pour ne rien faire contre la discipline monastique, il sollicita, avant de prendre la plume, la permission de son abbé. Drogon, « plein de douceur et d'affabilité, porté à l'enthousiasme pour tout projet généreux », non seulement ne refusa pas, mais commanda au moine d'entreprendre aussitôt cet ouvrage, réclamé par un empereur pour la gloire de Dieu : « *augustale opus et spiritale decus* » ² ; et ainsi prit naissance un des nombreux commentaires mystiques du cantique réaliste du roi Salomon. Déjà, pour Angelome, l'époux et l'épouse désignent Jésus-Christ et son Église. Ainsi Luxeuil, gouverné par Drogon, continua de mériter un grand renom littéraire. Du reste le prélat se plaisait à séjourner en cette abbaye, pour se délasser de ses travaux ; au milieu des belles forêts qui l'environnent, il respirait un air plus pur. Nous avons déjà raconté qu'il mourut dans une des propriétés du monastère ³.

Si à Luxeuil Drogon encourageait les travaux de l'esprit, on devine qu'il s'appliqua à maintenir les écoles de Metz au degré de prospérité qu'elles avaient atteint sous Charlemagne. Nous n'avons pas d'ouvrage composé par lui-même ⁴ ; mais les écrits que lui adressèrent, outre Angelome, le diacre Florus et Rhaban Maur nous prouvent qu'il était un esprit cultivé et qu'il lisait beaucoup. Il aimait la poésie, et les poètes que suscita la renaissance carolingienne ne manquèrent pas de lui dédier quelques pièces ou de le citer dans leurs vers. Walahfried Strabon, qui avait toujours embrassé le même parti politique que Drogon, lui

1. Cette princesse mourut le 20 mars 851. Dümmler, I, 397.

2. *Epistolæ karolini avi*, III, 265. *Bibliotheca patrum Lugdunensis*, XV, 415. Migne, CXV, 551.

3. Cf. *supra*, p. 123. Après la mort de Drogon, l'abbaye de Luxeuil cessa d'appartenir à l'évêché de Metz. A sa tête fut placé l'abbé Gibard, qui eut beaucoup à souffrir des ravages des Normands.

4. Les lettres de lui publiées dans les *Gesta Aldrici* c. 54 et 55 (Migne, *Patrologie latine*, CXV, col. 91), sont de simples formules.

adressa un long poème, de quatre-vingt-cinq vers, où il célébra toutes ses vertus.

Hæc sunt præcipue, quibus insignita refulget
Virtutis persona tuæ, sapientia radix,
Ordo, affabilitas, bonitas, patientia, virtus,
Vita, gradus, doctrina, locus, moderatio, victus,
Zelus amorque Dei, fidei insuperabile robur,
Religio, officium, censura, modestia, gestus ¹.

Nous supposons que le versificateur, en faisant cette longue énumération, était préoccupé davantage de la quantité des mots que de l'expression juste. Un autre poète plus obscur, Engelmode, nous paraît avoir envoyé à l'évêque de Metz la pièce suivante : « Issu par tes ancêtres d'une noble famille de rois puissants, tu as été encore plus illustre par tes mérites propres. L'âge n'avait pas encore fait naître le duvet sur tes joues et à peine avais-tu quitté ton berceau, que, semblable à Phébus, tu as brillé d'un vif éclat au milieu de tes contemporains ; et, par les mérites de ton esprit mûr, tu as égalé les vieillards et les vétérans... Par toi, la dignité illustre des saints pontifes est rehaussée. Lorsque tu eus dédaigné la pourpre des suprêmes honneurs de ce monde, le peuple t'a aimé comme un doux père ; car tu es un père pour les veuves, la vie pour les orphelins, la consolation des affligés, une espérance sûre pour les malheureux, et, jamais pauvre pour venir au secours des indigents, tu les réchauffes tous en ton sein maternel ². » Lorsque l'Irlandais Sédulius, réfugié à Liège, célébra l'arrivée en cette ville de l'évêque Francon, il ne manqua pas de rappeler le souvenir de Drogon qui avait été son maître : « Il brille comme une étoile charmante, notre nouveau prélat, le grand souci de Drogon et le modèle de l'église ; il brille comme une étoile charmante ³. »

Au temps de Drogon, l'École de Metz fut fréquentée par de

1. Dümmler, *Poetæ latini ævi Carolini*, II, 355.

2. *Poetæ latini ævi Carolini*, III, 59-61. Les vers que nous traduisons de cette pièce alambiquée paraissent bien se rapporter à Drogon, comme Dümmler l'a conjecturé, note supplémentaire, p. 747-748.

3. Stella venusta micat, Drogonis maxima cura,
Ecclesiæ specimen, stella venusta micat.

Ibid., III, p. 185.

nombreux disciples. On raconte même que le jeune Pépin, petit-fils de Louis le Pieux, celui-là qui sera dépouillé plus tard de l'héritage paternel, devait venir sur les bords de la Moselle pour s'initier aux arts libéraux ¹. Quelques élèves de l'école messine sont devenus célèbres ; nous avons déjà nommé Amalaire de Francon. Il faut ajouter à ces noms celui d'Aldric. Tout jeune, il avait été recommandé au palais à Charlemagne, puis à Louis ; il s'était rendu ensuite aux écoles de Metz ². L'évêque Gundulf le sacra clerc ; Drogon l'éleva à la prêtrise ³, le nomma chef des chantes et lui confia la direction des écoles ⁴. Peu après, il lui donna la dignité de primicier de son église. Un peu plus tard, l'empereur Louis le désigna comme son confesseur et l'appela en 832 au siège du Mans ⁵. Nous n'avons pas à parler ici des nombreux écrits qu'Aldric a répandus dans le monde ; il semble à peu près prouvé aujourd'hui que c'est sous ses yeux qu'a été rédigée la fameuse collection des fausses décrétales ⁶. Nous mentionnerons encore parmi les élèves de Metz Advence, qui fut un des disciples préférés de Drogon et qui devait lui succéder sur son siège ⁷.

1. Reginon, *Chronicon*, année 853, éd. Kurze, p. 75. « Fuit vero iste Pippinus filius Pippini, filii Ludowici imperatoris, de quo ferunt quod eum pater, dum adhuc puerilis esset ætatis, voluerit ad clericatus officium promovere ac Drogoni episcopo Mettensi, avunculo videlicet suo, commendare erudiendum liberalibus simul et ecclesiasticis disciplinis. » *Avunculus* doit se prendre ici dans le sens de grand-oncle. Tout le récit a du reste un caractère légendaire.

2. Te nutrix igitur Mettis suscepit alendum.

Carmina Cenomanensia dans *Poetæ ævi Carolini*, II, 625.

3. Sacratum Domino, benedicatur atque sacerdos
Drogonis manibus præsulis egregii.

Id., *ibid.*, p. 631. Cf. *Gesta Aldrici* dans Pertz, *Scriptores*, XV, 309.

4. Senior cantor sublimatur. In scolis, in quibus vero jam magister erat constitutus, sapienter multos et innumerabiles in artibus erudiens. Videns igitur eum dominus Drogo... multos doctores et magistros nobiles fecisse... *Gesta Aldrici*, l. c.

5. A ce propos, Drogon écrit à l'archevêque de Tours Laudromne de consacrer Aldric. Migne, *Patrologie latine*, CXV, col. 91.

6. Simson, *Die Entstehung der Pseudo-Isidorischen Dekretalen*. Julien Havet, *Œuvres*.

7. Lettre de Charles le Chauve au pape Nicolas I^{er} (Dom Bouquet, VII, 553). Drogo... eumdem venerabilem Adventium nutritiv, et domestica familiaritate habuit.

Ce n'est pas seulement les lettres qui étaient cultivées à Metz ; la cité renfermait une excellente école de chant ecclésiastique. Déjà Pépin le Bref avait fait des tentatives pour introduire dans toutes les églises de France le chant romain et il avait été secondé par le pape Étienne II, lors du voyage de celui-ci en France ¹. L'archevêque Chrodegang avait imposé ce chant à son clergé ². Plus tard, Charlemagne veilla à ce que le chant fût toujours exécuté avec correction et dignité ³ ; et nul doute qu'à Metz on ne suivit ses ordres avec plus de ponctualité qu'ailleurs. La légende s'est emparée de ce fait et l'a embelli. On raconta d'abord que Charles demanda au pape Hadrien I^{er} des chanteurs experts, que celui-ci lui dépêcha Théodore et Benoît, que le premier s'établit à Metz, le second à Soissons et que les clercs de Gaule et d'Allemagne vinrent de toutes parts s'initier aux vrais principes dans ces deux cités ⁴. Puis le moine de Saint-Gall confondit tous les faits. Il rapporte que le pape Étienne II envoya en France douze clercs pour y enseigner le chant ; mais qu'à dessein ces clercs l'enseignèrent mal et altérèrent la pure tradition, pour que l'église romaine possédât seule une bonne école et continuât d'exciter la jalousie des barbares. Charlemagne averti se serait plaint au pape Léon III, et celui-ci aurait conseillé à l'empereur d'envoyer des disciples à Rome. Deux clercs francs apprirent de la sorte la vraie méthode dans la ville éternelle et revinrent en Gaule. L'un d'eux, sur la demande de Drogon, s'établit à Metz et fit le succès de son école ⁵. Il y a ici une série d'invéraisemblances et d'anachronismes. Nous relevons au moins cet aveu que le chant grégorien s'est appelé longtemps le chant messin ⁶. Nous savons d'ailleurs que Drogon s'intéres-

1. *Libri Carolini*, I, 6, dans Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, VI, 223. Walahfrid Strabo, *De ecclesiasticarum rerum exordiis et incrementis*, c. 25 dans Migne, *Patrologie latine*, CXIV, 957.

2. Paul Diacre, *Gesta episcoporum Mettensium* dans Pertz, *Scriptores*, II, 268.

3. *Admonitio generalis*, 789, c. 60 (Boretius, I, 61). *Epistola generalis*, 786-800, Boretius, I, p. 80. Einhard, *Vita Karoli*, 60. « Psallendi disciplinam diligentissime emendavit. »

4. Additions aux *Annales Einhardi*. *Scriptores*, I, 170-171.

5. *Gesta Karoli*, I, c. 10. Cf. Pertz, *Scriptores*, II, 725.

6. *Æcclesiastica cantilena dicitur Metensis*.

sait vivement à son école de chant ; n'avons-nous pas déjà dit que le diacre Amalaire partit vers 828 pour Rome, y chercher des antiphonaires ¹ ?

On ne négligea point à Metz la copie des manuscrits ; on les orna de magnifiques miniatures ; on les recouvrit de belles couvertures. De l'École de Metz sont sortis un certain nombre des plus superbes manuscrits du ix^e siècle ². L'un d'eux qui appartient à l'époque de Drogon mérite d'être cité hors de pair : c'est le fameux sacramentaire.

Dans le sacramentaire de Drogon, entré au début du xix^e siècle à la Bibliothèque nationale ³ (ms. latin, n^o 9428), tout mérite d'être admiré : la calligraphie que rehausse parfois l'éclat de l'or, les miniatures, les plaques d'ivoire sculptées qui lui servent de couverture. Les miniatures sont encadrées dans des lettres initiales exécutées en couleur avec des feuillages et des fleurons d'or. Elles représentent les cérémonies de la liturgie avec divers symboles : sacrifice de la messe, bénédiction des fonts baptismaux et du saint chrême, baptême ou confirmation ; ou bien elles nous montrent des sujets bibliques : l'arrivée des rois Mages à Bethléem, la Vierge portant sur son giron l'en-

1. Cf. *supra*, p. 126.

2. Aug. Digot (*Recherches sur les écoles épiscopales et monastiques de la province de Trèves*, Congrès scientifique de France, 1850, t. II, 368) fait venir à Metz sous Drogon le sculpteur et musicien Tuotilon, moine de Saint-Gall ; mais celui-ci appartient à une époque postérieure. Abel, *Essai sur d'anciens ivoires sculptés*, p. 244, cf. p. 142, n. 3, fait aussi venir Tuotilon à Metz.

3. Sur ce manuscrit, voir Léopold Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, III, p. 262. Il en a reproduit un fragment du fol. 38, pl. XXIX, n^o 1. Le manuscrit provenant de Metz est entré à la Bibliothèque nationale, en novembre 1802. — Autres fac-similés : Sylvestre, *Paléographie universelle*, pl. CXXXI ; comte de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*, pl. LXXII-LXXIII. Il est tout à fait certain que le manuscrit est de l'époque de Drogon. Au fol. 126, on lit le catalogue en vers des évêques de Metz qui est imprimé par Dümmler, *Poetæ avi Carolini*, I, 60 et par Holder-Egger, *Scriptores*, XIII, 303. A la suite de ces vers on a ajouté en onciales d'or le nom de Drogon avec la date de sa mort : « Drogo archiepiscopus VI idus decembris. » Cette addition a été faite peu de temps après la confection du manuscrit ; puis on a écrit bien plus tard en minuscule noire les noms d'Advence, Wala et Robert, successeurs de Drogon. Sur la question de date, voir Léopold Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires* dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXII, p. 100-102.

fant Jésus, le massacre des Innocents, la Présentation au Temple, l'entrée de Jésus à Jérusalem le jour des Rameaux, la Sainte-Cène, la Crucifixion, les saintes femmes devant le tombeau du Christ ressuscité, l'Ascension. Quelques-unes sont destinées à la glorification de Metz. L'artiste a renfermé dans une de ses plus belles lettres la scène de la lapidation du premier martyr Étienne auquel l'église messine est dédiée. Puis il nous montre la suite des miracles attribués à saint Arnoul : lépreux païen baptisé et sortant guéri des fonts ; enfant mort ressuscité par le prélat qui lui a fait des onctions avec les saintes huiles ; femmes possédées délivrées du démon par les prières du prélat¹. Tous ces sujets sont composés à la fois avec une grande netteté et une certaine bonne grâce : les gestes sont précis et les mouvements justes². Ces lettres historiées ne peuvent être assez commentées par les archéologues. Ils reproduiront aussi toujours les dix-huit tableaux charmants qui sont représentés trois par trois sur les plaques d'ivoire servant de couverture au volume³. Ces tableaux doivent être contemporains du volume avec lequel ils ont le plus intime rapport⁴. Seulement, l'ordre en semble avoir été dérangé, quand on a restauré au xviii^e siècle la reliure en velours bleu⁵. L'artiste a voulu, selon toute vraisemblance, représenter les cérémonies liturgiques qui sont décrites au cours du volume, et placer en regard de chacune d'elles les phases correspondantes

1. Toutes ces lettres historiées ont été étudiées avec beaucoup de soin par le P. Cahier, *Nouveaux Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge. Ivoires, miniatures, émaux*. Paris, 1874, p. 114-139.

2. Labarte, *Histoire des arts industriels*, 2^e édit., t. II, p. 207.

3. Ces ivoires ont été publiés dans le *Trésor de numismatique et de glyptique. Recueil général de bas-reliefs et d'ornements*. Paris, 1836 ; pl. XVIII et XIX. Cf. Hausmann, Wahn et Wolfram, *Lothringische Kunstdenkmäler*, n^o 58-59. M. Charles Abel (*Essais sur d'anciens ivoires sculptés de la cathédrale de Metz* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle*, t. X, 1868, p. 228 et ss.) donne des explications un peu différentes des nôtres. Il suppose à tort que l'artiste a voulu représenter Drogon lui-même.

4. Je ne sais pourquoi M. Prou (*Grande Encyclopédie*, art. *couvertures*) place ces ivoires au xii^e siècle. Sans doute la reliure première du manuscrit a été modifiée ; mais l'on s'est servi des plaques anciennes pour la couverture nouvelle. La suite des ivoires que nous possédons de Metz, cf. l'art. d'Abel, nous prouve bien que nous sommes en présence d'une œuvre du ix^e siècle.

5. Sur cette restauration, Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, l. c.

de la vie du Christ ; c'est ainsi que nous voyons le baptême de Jésus dans les eaux du Jourdain, Jésus serrant dans ses bras ses apôtres au jardin des Oliviers, Jésus donnant la bénédiction à ses disciples qui vont le quitter ; et aux deux premiers épisodes répondent les sacrements du baptême et de l'ordination¹. Mais bientôt le sculpteur a laissé de côté ce parallélisme, et il nous montre l'évêque consacrant une église, bénissant le saint chrême le jeudi saint, les fonts baptismaux le samedi saint, traçant avec le pouce une croix sur le front de l'enfant qu'il vient de baptiser ; puis suivent les diverses cérémonies de la messe : l'évêque sortant de la sacristie, s'inclinant devant l'autel, donnant le baiser de paix à l'un des prêtres assistants, baisant le livre des évangiles, écoutant la lecture de l'épître, puis se tournant vers l'Orient pour écouter la lecture de l'évangile, recevant les oblations des membres du clergé, consacrant le vin du calice et remettant à l'archidiaque le pain béni².

Parmi les manuscrits précieux qui proviennent de Metz et qui ont pu être exécutés sous la direction de Drogon, signalons l'Évangélaire dit de Soissons, ms. latin n^o 8850 à la Bibliothèque nationale³ ; un recueil comprenant l'histoire de Paul Orose et la guerre de Troie, de Darès le Phrygien (Bibl. de Metz, ms. n^o 187) ; des extraits d'un commentaire sur le livre des Rois (*ibid.*, ms. n^o 1309⁴) ; mais cette liste s'allongera certainement,

1. Au troisième sujet devait sans doute correspondre la confirmation qui n'est pas représentée.

2. Des explications un peu différentes sont données par Kraus, *Kunst und Altertum in Lothringen*, p. 578. Cf. Rohault de Fleury, *La messe*, I, 67 ; Didron, *Annales archéologique*, XIX, 136. Diverses de ces plaques ont été souvent reproduites dans les livres d'archéologie, le baptême du Christ dans l'ouvrage cité du P. Cahier, p. 59, la cérémonie du baptême dans un article de M. Paul Saintenoy, *Les fonts baptismaux de bois figurés sur les hautes lisses de la cathédrale de Tournai* dans le *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXIV (1896), p. 748. Voir aussi *Revue de l'art chrétien*, 1897, p. 401. Cf. Clemen, *Die merowingische und karolingische Plastik* dans les *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden des Rheinlandes*, Heft 92.

3. Hausmann, Wahn et Wolfram, recueil cité, pl. 33-38.

4. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, in-4, t. V. Les deux manuscrits provenant de la cathédrale de Metz, sont attribués au cours du catalogue au x^e siècle par M. Quicherat, et plus exactement au ix^e siècle par M. Prost dans la préface, p. cxxv. — Nous ne mentionnons pas le beau fragment de sacramentaire, à la Bibliothèque

quand on connaîtra mieux les caractères des diverses écoles locales de paléographie. La cathédrale de Metz possédait déjà un trésor de livres tout à fait remarquables, quand, quelque temps après la mort de Drogon, Charles le Chauve, le jour de son couronnement comme roi de Lorraine, 9 septembre 869, lui fera cadeau de ces deux merveilles : la Bible, écrite par Vivien, abbé de Saint-Martin de Tours et le psautier de la main de Luitard ¹. Ainsi, sous l'épiscopat de Drogon, Metz continua de se montrer digne de son ancienne réputation littéraire et artistique.

A quelque point de vue que l'on se place, l'on ne saurait nier l'importance du rôle joué par Drogon. Sous Louis le Pieux, alors que l'empire carolingien est intact, il garde au prince une fidélité à toute épreuve et il en est récompensé par la plus haute dignité de l'État, celle d'archichapelain. Après le pacte de Verdun, il s'attache à Lothaire et conserve dans le royaume de celui-ci cette importante charge. A ce moment, il reste le représentant vivant de l'ancien principe d'unité; nommé vicaire du Saint-Siège au delà des Alpes, il essaie de soumettre à son autorité spirituelle les évêques des régions où commandent Louis le Germanique et Charles le Chauve; la tentative échoue et toute centralisation disparaît :

Pro rege est regulus, pro regno fragmina regni.

Drogon, préoccupé surtout des affaires temporelles, a souvent fait servir l'Église à ses desseins politiques. Si nous le représentons comme un grand réformateur, nous donnerions de lui une idée trop élevée. Néanmoins, il a pris part aux polémiques religieuses de son temps, et il s'est efforcé de faire régner l'ordre dans l'Église comme dans l'État. Étant monté sur le siège de Metz, qui venait de souffrir d'une longue vacance, il lui a

nationale, fonds latin n° 1141. Ce sacramentaire provient plutôt de Jumièges. Cf. L. Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, l. c., p. 147.

1. Voir la bibliographie sur ces deux manuscrits dans Kraus, p. 570. Nous rappelons que le chapitre de Metz donna ces deux beaux ouvrages à Colbert en 1675 et reçut en échange un portrait de Louis XIV et un crucifix d'argent ! Avec le fonds Colbert, ils sont entrés à la Bibliothèque royale.

rendu son antique éclat ; il a agi sur l'imagination populaire par quelques cérémonies solennelles ; il a rattaché par ses liens plus étroits à l'évêché des abbayes situées en des diocèses voisins ; il a protégé l'école et, sous sa direction, ont été exécutés quelques chefs-d'œuvre artistiques. Ce fils de Charlemagne méritait une étude spéciale. Avec les lignes de la figure, il avait hérité de son père — sans doute à un degré inférieur — la puissante intelligence, la grande piété, l'ardente passion de l'étude. La frappe est moins nette, les traits sont plus effacés, mais c'est encore un exemplaire de l'admirable médaille.

Christian PFISTER.